

NOBLESSES TRANSRÉGIONALES

BURGUNDICA

XXX

Publié sous la direction de
Jean-Marie Cauchies

Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e–XVI^e s.)



© BREPOLS PUBLISHERS

THIS DOCUMENT MAY BE PRINTED FOR PRIVATE USE ONLY.
IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

Noblesses transrégionales

*Les Croÿ et les frontières pendant les guerres de religion
(France, Lorraine et Pays-Bas, XVI^e–XVII^e siècle)*

Sous la direction de

VIOLET SOEN et YVES JUNOT

BREPOLS

Collection BURGUNDICA

Peu de périodes, de tranches d'histoire ont suscité et continuent à susciter auprès d'un large public autant d'intérêt voire d'engouement que le « siècle de Bourgogne ». Il est vrai qu'à la charnière de ce que l'on dénomme aussi vaguement que commodément « bas moyen âge » et « Renaissance », les douze décennies qui séparent l'avènement de Philippe le Hardi en Flandre (1384) de la mort de Philippe le Beau (1506) forment un réceptacle d'idées et de pratiques contrastées. Et ce constat s'applique à toutes les facettes de la société.

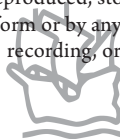
La collection Burgundica se donne pour objectif de présenter toutes ces facettes, de les reconstruire – nous n'oserions écrire, ce serait utopique, de les ressusciter – à travers un choix d'études de haut niveau scientifique mais dont tout « honnête homme » pourra faire son miel. Elle mettra mieux ainsi en lumière les jalons que le temps des ducs Valois de Bourgogne et de leurs successeurs immédiats, Maximilien et Philippe de Habsbourg, fournit à l'historien dans la découverte d'une Europe moderne alors en pleine croissance.

Illustration de couverture: Adrien de Montigny, *Villaige et chasteau de Moncornet*, gouache dans *Vraye origine, genealogie et deschente de la maison de Croy, redigee au vray par escript, et selon le contenu des tous les vieulx titres et chartres trouuees et delaissees par les predecesseurs de ladicte mayson en leurs chanceleries et tresories le tout receiulle (sic) et mis en lumiere par Charles Syre et Duc de Croy et d'Arschot*, Hs. 7, c. 1606 © Collection privée, photo Yves Junot/Violet Soen

Avec le concours financier de la « Fondation pour la protection du patrimoine culturel, historique et artisanal » (Lausanne)

© 2021, Brepols Publishers n.v., Turnhout, Belgium.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise without the prior permission of the publisher.



D/2021/0095/64
ISBN 978-2-503-58299-3
e-ISBN 978-2-503-58300-6
DOI: 10.1484/M.BURG-EB.5.116438

ISSN 1780-3209
eISSN 2295-0354

Printed in the EU on acid-free paper.

© BREPOLS PUBLISHERS

THIS DOCUMENT MAY BE PRINTED FOR PRIVATE USE ONLY.
IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

Table des matières

Liste des figures	9
Liste des planches en couleurs	15
Remerciements	19

Introduction

Au-delà de Château-Porcien et Montcornet	23
Les laboratoires de définition de la noblesse et de la religion aux frontières de France, de Lorraine et des Pays-Bas (xvi ^e –xvii ^e siècle)	
Yves JUNOT & Violet SOEN	

Partie I

La frontière et les guerres de religion

Les usages des petites souverainetés dans la construction de l'identité aristocratique	55
La vallée de la Meuse comme laboratoire de promotion sociale (xvi ^e –xviii ^e siècle)	
Jonathan SPANGLER	
La seigneurie souveraine de Sedan	69
Un <i>simultaneum</i> entre deux mondes (1580–1630)	
Aurélien BEHR	
Une noblesse sur la frontière	87
La noblesse protestante picarde et le prince de Condé (1560–1570)	
Alain JOBLIN	
L'incidence de la frontière sur les relations confessionnelles	107
Le cas des villes de Picardie et de Champagne au temps des premières Guerres de Religion (1562–1572)	
Olivia CARPI	

Partie II

Les Croÿ chefs de parti dans les guerres civiles
et religieuses en Europe

- Élever sa maison et s'engager pour la cause réformée** 127
Approches nouvelles sur Antoine de Croÿ, prince de Porcien
(c. 1539–1567)
Odile JURBERT
- Un noble ambitieux entre guerre et paix pendant la Révolte
des Pays-Bas** 155
L'opposition loyale de Philippe III de Croÿ, duc d'Aarschot et
comte de Beaumont (1565–1577)
Gustaaf JANSSENS
- Les limites du « devoir de révolte » aux Pays-Bas** 173
Les réconciliations de Philippe de Croÿ, duc d'Aarschot,
et de son fils Charles, prince de Chimay (1576–1584)
Violet SOEN
- Matérialiser sa noblesse sur la frontière des anciens Pays-Bas
avec la France** 199
Le patrimoine architectural de Charles de Croÿ, prince de
Chimay et duc d'Aarschot (1560–1612)
Sanne MAEKELBERG & Pieter MARTENS
- Négocier la paix au-delà des frontières pendant les guerres
de religion** 235
Le parcours pan-européen de Charles-Philippe de Croÿ,
marquis d'Havré (1549–1613)
Violet SOEN

Partie III

Femmes aristocrates engagées, médiatrices, marginales

- Le rôle des femmes dans les ambitions transrégionales
d'un prince calviniste, Antoine de Croÿ, prince de
Porcien (c. 1539–1567)** 263
Tomaso PASCUCCI
- « Je me sens infiniment vostre obligée »** 283
L'intime amitié entre le botaniste Charles de L'Escluse et
Marie de Brimeu, princesse de Chimay et duchesse
d'Aarschot (c. 1550–1605)
Sylvia van ZANEN

La quête d'un nouvel aménagement des jardins par Marie de Brimeu, princesse de Chimay et Porcien (c. 1550–1605)	309
Anne Mieke BACKER	

Les Croÿ-Havré entre Lorraine et Pays-Bas	333
Les engagements politiques et religieux de Diane de Dommartin, baronnesse de Fénétrange et comtesse de Fontenoy (1552–1617)	
Nette CLAEYS & Violet SOEN	

Conclusions

Noblesses transrégionales	357
Grands propriétaires, chefs militaires et négociateurs de paix dans les sociétés de frontière pendant les guerres de religion (XVI ^e –XVII ^e siècle)	
Yves JUNOT & Violet SOEN	

Édition des sources

Édition du contrat de mariage d'Antoine de Croÿ et de Catherine de Clèves (le 4 octobre 1560) et du testament d'Antoine de Croÿ (le 28 avril 1567)	369
Odile JURBERT	
Index des noms	383
Index des lieux	393
Biographie des auteurs	399
Planches en couleurs	403

Liste des figures

Fig. 1.1 et 1.2	Portraits d'Antoine de Croÿ, prince de Porcien, avec et « sans » visage, dans Jacques de Bie [graveur], <i>Livre contenant la genealogie et descente de ceux de la Maison de Croy tant de la ligne principale estant chef du nom et armes d'icelle que des branches et ligne collaterale de ladicte Maison</i> , s.l., s.n., s.d. [Anvers ?, c. 1606-1612].	24
Fig. 1.3	Vue aérienne des ruines du château de Montcornet.	26
Fig. 1.4	Adrien de Montigny, Principauté de Porcean, dans <i>Vraye origine, genealogie et deschente de la maison de Croÿ, redigee au vray par escript, et selon le contenu des tous les vieulx titres et chartres trouvees et delaissees par les predecesseurs de ladicte mayson en leurs chanceleries et tresories le tout receiulle et mis en lumiere par Charles Syre et Duc de Croy et d'Arshot</i> , Hs. 7, c. 1606-1610.	32
Fig. 1.5	Adrien de Montigny, Villaige et chastiau de Montcornet, dans <i>Vraye origine, genealogie et deschente de la maison de Croÿ</i> , Hs. 7, c. 1606-1610.	33
Fig. 1.6	Cartes des bénéfices et seigneuries de la famille de Lorraine-Guise en Champagne.	36
Fig. 1.7	Cartes des bénéfices et seigneuries des familles de Guise, Luxembourg, Clèves-Nevers, La Marck-Bouillon, Croÿ-Amboise et Orléans-Longueville en Champagne.	37
Fig. 1.8	Carte de la baronnie de Montcornet, les terres voisines et de la frontière de France.	38
Fig. 1.9	Principaute et Chasteau de Porcean, dans Jacques de Bie [graveur], <i>Livre contenant la genealogie</i> , <i>op. cit.</i>	46
Fig. 1.10	Villaige et chasteau de Montcornet et le chasteau et bascourt de Montcornet, dans Jacques de Bie [graveur], <i>Livre contenant la genealogie</i> , <i>op. cit.</i>	47
Fig. 2.1	Carte des duchés de Lorraine et de Bar, des Trois Évêchés et des Pays environs, extrait de Didier Bugnon, <i>Les droits seigneuriaux</i> , c. 1700.	57
Fig. 2.2	Christophe Tassin [graveur], Principauté de Sedan, extrait de <i>Les plans et profiles de toutes les principales villes et lieux considerables de France</i> , Paris, Michel Vanlochon, 1638, I, fol. 158.	61

Fig. 2.3	Teston aux armes de Croÿ, Dommartin-La Marck et Bissipal, 1618.	66
Fig. 3.1	Carte des évolutions géographiques de la principauté de Sedan entre 1424 et 1478 (1549).	70
Fig. 3.2	Carte des évolutions géographiques de la principauté de Sedan entre 1484 et 1549.	71
Fig. 3.3	Carte de la principauté de Sedan à son apogée territoriale en 1587.	73
Fig. 3.4	Graphique reprenant les choix confessionnels de la population des terres sedanaises entre 1560 et 1745.	75
Fig. 3.5	Carte des communautés réformées, temples et consistoires dans les terres sedanaises et leurs dépendances au XVII ^e siècle.	79
Fig. 4.1	Artiste inconnu français, Portrait de Louis I ^{er} de Bourbon, prince de Condé (1530-1564), c. 1561.	88
Fig. 4.2	Les ruines du château des Lannoy à Folleville.	92
Fig. 4.3	Antonio Della Porta et Pasio Gaggini, Les gisants de Raoul de Lannoy et de Jeanne de Poix, église Saint-Jacques-le-Majeur-et-Saint-Jean-Baptiste de Folleville, c. 1506/1508-1520.	93
Fig. 4.4	Les tombeaux de François de Lannoy et de Marie d'Hangest, église Saint-Jacques-le-Majeur-et-Saint-Jean-Baptiste de Folleville, milieu du XVI ^e siècle.	94
Fig. 4.5	Carte des seigneuries protestantes en Picardie dans la seconde moitié du XVI ^e siècle.	102
Fig. 5.1	Profil de la ville épiscopale d'Amiens, capitale de la Picardie, s.l., s.n., c. 1600.	109
Fig. 5.2	<i>Harangue de Messire Urbain de Saint Gelays... faite à Amyens en l'assemblée generale des villes Catholicques... le 2 Janvier 1592, Lyon-Amiens, Louys Tantillon-Anthoine des Haves, 1592, page de titre.</i>	119
Fig. 6.1	Généalogie simplifiée des Croÿ.	129
Fig. 6.2	Carte de la baronnie de Montcornet, les terres voisines et de la frontière de France.	132
Fig. 6.3 et 6.4	Portraits d'Antoine de Croÿ et de Catherine de Clèves, dans Jacques de Bie [graveur], <i>Livre contenant la genealogie, op. cit.</i>	139
Fig. 7.1	Médaille de Philippe de Croÿ, troisième duc d'Aarschot, 1595, recto et verso.	157

Fig. 7.2	Philips de Croy. Hertog van Aerschot, Prince Chimay etc. Gouverneur van Vlaenderen. Gestorven MCLXXXVI, gravure anonyme, xvii ^e siècle.	168
Fig. 8.1 et 8.2	Portraits de Philippe de Croÿ, troisième duc d'Aarschot et de sa première femme Jeanne de Halewyn, dans Jacques de Bie [graveur], <i>Livre contenant la genealogie, op. cit.</i>	177
Fig. 8.3	Portrait de Charles de Croÿ, prince de Chimay, puis quatrième duc d'Aarschot, <i>Vraye origine, genealogie et deschente de la maison de Croÿ...</i> , Hs. 7, c. 1606-1610.	179
Fig. 8.4	Adrien de Montigny, Le château de Beaumont, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 38, c. 1606.	188
Fig. 8.5	Adrien de Montigny, Le jardin de Chimay, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 38, c. 1606.	189
Fig. 8.6	Portrait de Jeanne de Blois, dame de Beauvoir, dans Jacques de Bie [graveur], <i>Livre contenant la genealogie, op. cit.</i>	191
Fig. 8.7	<i>Ampliation du discours intitulé histoire veritable des choses passées soubz le gouvernement du tres-illustre prince Charles de Croy</i> , s.l., s.n., 1589, page de titre.	197
Fig. 9.1	Antoine Wierix [graveur], Portrait de Charles de Croÿ à l'âge de 39 ans, dans Jean Bosquet, <i>Réduction de la ville de Bone par messire Charles, duc de Croy et d'Arschot...</i> , Anvers, Martinus Nutius, 1599.	200
Fig. 9.2	Table généalogique des Croÿ et des Arenberg.	201
Fig. 9.3	Adrien de Montigny, Le château de Chimay, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 38, c. 1606.	202
Fig. 9.4	Lettre de Charles de Croÿ « de Heverlee le xvij de may 1602 ».	206
Fig. 9.5	Mobilité de Charles de Croÿ, d'après l'analyse des lettres missives conservées aux Archives du Royaume.	207
Fig. 9.6	Itinéraire de Charles de Croÿ en Flandre, Artois et Hainaut en novembre et décembre 1611.	210
Fig. 9.7	Mathieu Bollin, Carte montrant l'emplacement des campements militaires autour d'Arras, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 42, 1596.	215
Fig. 9.8	Pierre Le Poivre (attribué à), Plan des fortifications d'Amiens, 1597, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 42, 1596.	217
Fig. 9.9	Pierre Le Poivre, Plan pour la fortification du château d'Éclaires, 1597, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 38, c. 1606.	217

Fig. 9.10	Adrien de Montigny, Le château d'Éclaiibes vers 1596-1598, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 38, c. 1606.	224
Fig. 9.11	Adrien de Montigny, Le château d'Éclaiibes vers 1601, c. 1606.	225
Fig. 9.12	Pierre Le Poivre, Plan du château fortifié de Renty, c. 1613-1614.	227
Fig. 9.13	Adrien de Montigny, Chastiau de Porcean, dans <i>Vraye origine, genealogie et deschente de la maison de Croÿ</i> , Hs. 7, c. 1606-1610.	230
Fig. 9.14	Adrien de Montigny, Le chastiau et bascourt de Montcornet, dans <i>Vraye origine, genealogie et deschente de la maison de Croÿ</i> , Hs. 7, c. 1606-1610.	231
Fig. 9.15	Itinéraire de Charles de Croÿ et de Marie de Brimeu de Sedan à Anvers en 1582.	231
Fig. 9.16	Comparaison des localités représentées dans les <i>Albums de Croÿ</i> (à gauche) et les lettres missives (à droite).	233
Fig. 10.1	Anonyme, Portrait (présumé) de Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré, XVII ^e siècle.	236
Fig. 10.2	Médaille de Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré, 1601, recto et verso.	253
Fig. 10.3	Monogramme de Charles-Philippe de Croÿ (CC) et de Diane de Dommartin (DD) à l'extérieur de la chapelle castrale de Fénétrange, après 1584.	257
Fig. 11.1 et 11.2	Portraits de Charles de Croÿ, baron de Montcornet, et de Françoise d'Amboise, père et mère d'Antoine de Croÿ, prince de Porcien, dans Jacques de Bie [graveur], <i>Livre contenant la genealogie, op. cit.</i>	266
Fig. 11.3	Généalogie simplifiée des familles d'Amboise et de Croÿ	268
Fig. 12.1	Jacob de Monte, Charles de L'Escluse à l'âge de 59 ans, 1585.	286
Fig. 12.2	Portrait de Marie de Brimeu, dans Jacques de Bie [graveur], <i>Livre contenant la genealogie, op. cit.</i> , coloré à la main par Dirk Janszoon van Santen.	290
Fig. 12.3	Charles de L'Escluse, <i>Rariorum plantarum historia ...</i> , Anvers, Jean I Moretus, 1601, page de titre.	292
Fig. 12.4	Charles de L'Escluse, <i>Exoticorum libri decem ...</i> , Leyde, Franciscus II Raphelengius, 1605, page de titre.	293
Fig. 12.5	Notes manuscrites de Charles de L'Escluse sur la lettre de Marie de Brimeu datée du 27 septembre 1592 (style nouveau).	295

Fig. 12.6	Signature de Marie de Brimeu sur sa lettre à Charles de L'Escluse, datée du 28 février 1595 (style nouveau).	295
Fig. 12.7	Charles de L'Escluse, <i>Rariorum plantarum historia ...</i> , Anvers, Jean I Moretus, 1601, p. 6.	299
Fig. 12.8	Passeport pour Marie de Brimeu délivré à Bruxelles le 26 janvier 1600 par Albert, archiduc d'Autriche et Isabelle, infante d'Espagne.	302
Fig. 13.1 et 13.2	Portraits de Charles de Croÿ et de Marie de Brimeu, dans Jacques de Bie [graveur], <i>Livre contenant la genealogie</i> .	311
Fig. 13.3	D'après Hans Vredeman de Vries, Graveur inconnu, <i>Corinthia</i> , extrait de : <i>Hortorum Viridariorumque (...)</i> , Anvers, Joannes Galle, 1583/c. 1635-1640.	322
Fig. 13.4	Jacob II de Geyn, <i>Hortus Botanicus Leyden</i> , 1601, gravure avec les mesures de distance, dans Petrus Paaw (Pieter Pauw), <i>Hortus Publicus Academiae Lugduno-Batavae</i> , Leyde, Raphelengius, 1601.	323
Fig. 13.5	Crispijn van de Passe, « Hortus Floridus » ou « Blomhof », gravure extraite de : Crispijn van de Passe, <i>Hortus Floridus in Quo rariorum & minus vulgarium... etc.</i> , Arnhem, Johannes Janssonius, 1614.	324
Fig. 13.6	Matthäus Merian l'ancien, Jardin du bourgmestre luthérien Johann Schwind(en) à Francfort, c. 1641, gravure, dans Théodore de Bry, <i>Florilegium Renovatum et Auctum</i> , Frankfurt, Matthäus Merian, 1641.	325
Fig. 13.7	Ionas Arnold (pictor), M.R (signature du graveur), <i>Auffzüg dess Gärttlins</i> , dans Joseph Furtttenbach, <i>Architectura private, Das ist : Gründtliche Beschreibung, Neben conterfetischer Vorstellung, inn was Form und Manier, ein gar Irregular, Burgerliches Wohn-Hauß...</i> , Augsburg, Johan Schultes, 1641, p. 78.	325
Fig. 13.8	Johann Walther, Vue d'ensemble du château d'Idstein et de son jardin, gouache, extrait de <i>Florilège de Jean Nassau-Idstein</i> , Idstein, Johann Walther, 1652-1665.	326
Fig. 13.9	Atelier flamand, <i>La Dame à la licorne</i> , c. 1484-1500, détails et collage.	328
Fig. 14.1 et 14.2	Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré, et Diane de Dommartin, comtesse de Fontenoy, dans Jacques de Bie [graveur], <i>Livre contenant la genealogie, op. cit.</i>	334
Fig. 14.3	Ruines du château de Fontenoy.	335
Fig. 14.4	Fonts baptismaux, donnés par Louis de Dommartin à l'église Saint-Mansuy de Fontenoy-le-Château, 1552.	336

Fig. 14.5	La grande borne de Diane de Dommartin, près du village de Fontenoy.	337
Fig. 14.6	Château de Fénétrange.	338
Fig. 14.7	Armoiries de Dommartin et de Croÿ dans la chapelle castrale de Fénétrange, après 1584.	345
Fig. 14.8	Monogramme de Diane de Dommartin et de Charles-Philippe de Croÿ, provenant des ruines du château de Fontenoy en 1596, reconstruction lors de la rénovation en 2009.	346
Fig. 14.9	Anonyme, Dorothée de Croÿ, xvii ^e siècle.	348
Fig. 14.10	<i>Oraison funèbre consacrée à la tres illustre et tres vertueuse Dame Madame Diane de Dommartin Princesse du S. Empire, Marquise de Havré, Comtesse de Fontenoy, Baronne de Fénétrange, Vicomtesse de Hanache etc.,</i> Douai, Marc Wyon, 1619.	350

Liste des planches en couleur

Planche 1 (fig. 1.3)	Vue aérienne des ruines du château de Montcornet.	403
Planche 2 (fig. 1.4)	Adrien de Montigny, Principauté de Porcean, dans <i>Vraye origine, genealogie et deschente de la maison de Croÿ, redigee au vray par escript, et selon le contenu des tous les vieulx titres et chartres trouvees et delaissees par les predecesseurs de ladicte mayson en leurs chanceleries et tresories le tout receiulle et mis en lumiere par Charles Syre et Duc de Croy et d'Arschot</i> , Hs. 7, c. 1606-1610.	404
Planche 3 (fig. 1.5)	Adrien de Montigny, Villaige et chastiau de Montcornet, dans <i>Vraye origine, genealogie et deschente de la maison de Croÿ</i> , Hs. 7, c. 1606-1610.	405
Planche 4 (fig. 2.1)	Carte des duchés de Lorraine et de Bar, des Trois Évêchés et des Pays environs, extrait de Didier Bugnon, <i>Les droits seigneuriaux</i> , c. 1700.	406
Planche 5 (fig. 2.3)	Teston aux armes de Croÿ, Dommartin-La Marck et Bissipal, 1618.	406
Planche 6 (fig. 4.1)	Artiste inconnu français, Portrait de Louis I ^{er} de Bourbon, prince de Condé (1530-1564), c. 1561.	407
Planche 7 (fig. 4.2)	Les ruines du château des Lannoy à Folleville.	407
Planche 8 (fig. 4.3)	Antonio Della Porta et Pasio Gaggini, Les gisants de Raoul de Lannoy et de Jeanne de Poix, c. 1506/1508-1520, église Saint-Jacques-le-Majeur-et-Saint-Jean-Baptiste de Folleville.	408
Planche 9 (fig. 4.4)	Les tombeaux de François de Lannoy et de Marie d'Hangest, milieu du xvi ^e siècle, église Saint-Jacques-le-Majeur-et-Saint-Jean-Baptiste de Folleville.	408
Planche 10 (fig. 7.1.)	Médaille de Philippe de Croÿ, troisième duc d'Aarschot, 1595, recto et verso.	409
Planche 11 (fig. 8.3)	Portrait de Charles de Croÿ, prince de Chimay, puis quatrième duc d'Aarschot, <i>Vraye origine, genealogie et deschente de la maison de Croÿ...</i> , Hs. 7, c. 1606-1610.	409
Planche 12 (fig. 8.4)	Adrien de Montigny, Le château de Beaumont, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 38, c. 1606.	410
Planche 13 (fig. 8.5)	Adrien de Montigny, Le jardin de Chimay, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 38, c. 1606.	411

Planche 14 (fig. 9.3)	Adrien de Montigny, Le château de Chimay, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 38, c. 1606.	412
Planche 15 (fig. 9.5)	Mobilité de Charles de Croÿ, d'après l'analyse des lettres missives conservées aux Archives du Royaume	413
Planche 16 (fig. 9.6)	Itinéraire de Charles de Croÿ en Flandre, Artois et Hainaut en novembre et décembre 1611.	413
Planche 17 (fig. 9.7)	Mathieu Bollin, Carte montrant l'emplacement des campements militaires autour d'Arras, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 42, 1596.	414
Planche 18 (fig. 9.8)	Pierre Le Poivre (attribué à), Plan des fortifications d'Amiens, 1597, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 42, 1596.	415
Planche 19 (fig. 9.9)	Pierre Le Poivre, Plan pour la fortification du château d'Éclaiques, 1597, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 38, c. 1606.	415
Planche 20 (fig. 9.10)	Adrien de Montigny, Le château d'Éclaiques vers 1596-1598, dans <i>Albums de Croÿ</i> , Hs. 38, c. 1606.	416
Planche 21 (fig. 9.11)	Adrien de Montigny, Le château d'Éclaiques vers 1601, c. 1606, dans <i>Albums de Croÿ</i> .	417
Planche 22 (fig. 9.12)	Pierre Le Poivre, Plan du château fortifié de Renty, 1614.	418
Planche 23 (fig. 9.13)	Adrien de Montigny, Chastiau de Porcean, dans <i>Vraye origine, genealogie et deschente de la maison de Croÿ</i> , Hs. 7, c. 1606-1610.	419
Planche 24 (fig. 9.14)	Adrien de Montigny, Le chastiau et bascourt de Montcornet, dans <i>Vraye origine, genealogie et deschente de la maison de Croÿ</i> , Hs. 7, c. 1606-1610.	419
Planche 25 (fig. 9.15)	Itinéraire de Charles de Croÿ et de Marie de Brimeu de Sedan à Anvers en 1582.	420
Planche 26 (fig. 9.16)	Comparaison des localités représentées dans les <i>Albums de Croÿ</i> (à gauche) et les lettres missives (à droite).	420
Planche 27 (fig. 10.1)	Anonyme, Portrait (présumé) de Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré, XVII ^e siècle.	421
Planche 28 (fig. 10.2)	Médaille de Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré, 1601.	422
Planche 29 (fig. 10.3)	Monogramme de Charles-Philippe de Croÿ et de Diane de Dommartin à l'extérieur de la chapelle castrale de Fénétrange, après 1584.	422

Planche 30 (fig. 12.1)	Jacob de Monte, Charles de L'Escluse à l'âge de 59 ans, 1585.	423
Planche 31 (fig. 12.2)	Portrait de Marie de Brimeu, dans Jacques de Bie [graveur], <i>Livre contenant la genealogie et descente de ceux de la Maison de Croy tant de la ligne principale estant chef du nom et armes d'icelle que des branches et ligne collaterale de ladicte Maison</i> , s.l., s.n., s.d. [Anvers ?, c. 1606-1612], coloré à la main par Dirk Janszoon van Santen.	424
Planche 32 (fig. 13.8)	Johann Walther, Vue d'ensemble du château d'Idstein et de son jardin, extrait de <i>Florilège de Jean Nassau-Idstein</i> , Idstein, Johann Walther, 1652-1665.	425
Planche 33 (fig. 13.9)	Atelier flamand, <i>La Dame à la licorne</i> , c. 1484-1500, détails et collage.	426
Planche 34 (fig. 14.3)	Ruines du château de Fontenoy.	427
Planche 35 (fig. 14.4)	Fonts baptismaux, donnés par Louis de Dommartin à l'église Saint-Mansuy de Fontenoy-le-Château, 1552.	428
Planche 36 (fig. 14.5)	La grande borne de Diane de Dommartin, près du village de Fontenoy.	429
Planche 37 (fig. 14.6)	Château de Fénétrange.	429
Planche 38 (fig. 14.7)	Armoiries de Dommartin et de Croÿ dans la chapelle castrale de Fénétrange, après 1584.	430
Planche 39 (fig. 14.8)	Monogramme de Diane de Dommartin et de Charles-Philippe de Croÿ, provenant des ruines du château de Fontenoy en 1596, reconstruction lors de la rénovation en 2009.	430
Planche 40 (fig. 14.9)	Anonyme, Dorothée de Croÿ, xvii ^e siècle.	431



Remerciements

Les éditeurs remercient ici toutes les institutions et toutes les personnes qui ont contribué à rendre possible la rencontre de mai 2017 au château de Montcornet en Ardenne et à concrétiser la réalisation de cet ouvrage :

- l'association « Les Amis de Montcornet » et son ancien président Anton van Haaster
- Pascal Sabourin, membre de l'association « Les Amis de Montcornet », pour ses images et cartes
- la Société d'Histoire et d'Archéologie de Sedan (SHAS)
- les élus de la commune de Montcornet et le curé de la paroisse de Montcornet
- la DRAC Grand Est et le Conseil Départemental des Ardennes
- le duc de Croÿ, monsieur Rudolf Knoke et Herzog von Croy'sches Archiv à Dülmen
- les laboratoires Calhiste et CRISS de l'Université Polytechnique Hauts de France (Valenciennes)
- le département d'Histoire moderne au sein de la Faculté des Arts de la KU Leuven, pour le soutien logistique, et le laboratoire www.transregionalhistory.eu dédié aux questions transfrontalières. Le *Research Foundation Flanders (FWO)* a généreusement supporté le projet *Hispano-Flemish Elites in the Habsburg Netherlands. Transregional Marriages and Mixed Identities, 1659-1708* (promoteurs : Werner Thomas et Violet Soen) et la KU Leuven le projet *The Making of Transregional Catholicism. Printing Culture in the Ecclesiastical Province of Cambrai* (OT/2013/33, promoteurs : Violet Soen et Johan Verberckmoes)

Ils tiennent aussi à remercier Jean-Marie Cauchies pour son soutien et son suivi du projet depuis sa genèse, ainsi que Chris VandenBorre et toute l'équipe de Brepols pour l'accompagnement attentif des différentes étapes de la publication.

Ce livre a été publié avec le concours financier de la Fondation pour la protection du patrimoine culturel, historique et artisanal à Lausanne.

Négocier la paix au-delà des frontières pendant les guerres de religion

Le parcours pan-européen de Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré (1549–1613)

Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré (1549-1613), est non seulement une figure cruciale de l'histoire familiale de la maison de Croÿ, mais également un négociateur de paix pendant les guerres de religion du XVI^e siècle¹. Et pourtant, le marquis d'Havré est souvent laissé pour compte dans l'historiographie de la Révolte des anciens Pays-Bas, comme le plus jeune (et le moins intéressant) demi-frère du troisième duc d'Aarschot, Philippe de Croÿ, l'antagoniste principal du prince Guillaume d'Orange, chef de la rébellion². De plus, dans la majeure partie de l'historiographie consacrée à la noblesse des anciens Pays-Bas, Havré est dépeint comme le trublion qui aurait fait en sorte que le titre de duc de Croÿ soit encore contesté de nos jours entre les familles d'Arenberg et de Croÿ³. Pourtant, cette représentation dans les traditions historiographiques classiques est source d'injustice pour un « homme d'État » tel qu'Havré, dont les seigneuries croisent la vallée de la Meuse de part et d'autre des frontières des Pays-Bas espagnols, de la France, du Saint-Empire romain germanique et du duché de Lorraine. Ainsi, ce genre de traditions historiographiques ignore la dimension transrégionale

- 1 Cf. VAN DER AA, *Biografisch Woordenboek*, Haarlem, 1862, II, col. 272, général GUILLAUME dans la *Biographie Nationale*, IV, Bruxelles, 1873 ; H. DE SCHEPPER, « De markies van Havré, vredemaker en adellijk bureaucaat (1549-1613) », in M. E. H. N. MOUT et S. GROENVELD (éd.), *Bestuurders en geleerden : opstellen over onderwerpen uit de Nederlandse geschiedenis van de zestiende, zeventiende en achttiende eeuw*, Dieren, Bataafse Leeuw, 1985, p. 33-43 évoque sa biographie, mais se concentre ensuite seulement sur les négociations de paix dans la période 1594-1596.
- 2 G. JANSSENS, « Un noble ambitieux entre guerre et paix pendant la Révolte des Pays-Bas : l'opposition loyale de Philippe III de Croÿ, duc d'Aarschot et comte de Beaumont (1565-1577) », et V. SOEN, « Les limites du 'devoir de révolte' aux Pays-Bas : les réconciliations de Philippe de Croÿ, duc d'Aarschot, et de son fils Charles, prince de Chimay (1576-1584) », dans le présent volume, p. 155-178 et p. 173-198 ; voir aussi L. WAER, *Filips III van Croÿ, hertog van Aarschot. Een edelman tussen loyaliteit en verzet op het einde van de zestiende eeuw*, mémoire de master inédit, KU Leuven, Leuven, 2014 (à consulter avec précaution).
- 3 Dans M. DEREZ, S. VANHAUWAERT et A. VERBRUGGE (éd.), *Arenberg. Portrait d'une famille, l'histoire d'une collection*, Turnhout, Brepols, 2018, il est largement tombé dans l'oubli.

Violet Soen • KU Leuven

Noblesses transrégionales : les Croÿ et les frontières pendant les guerres de religion (France, Lorraine et Pays-Bas, XVI^e-XVII^e siècle), Violet SOEN & Yves JUNOT (éd.), Turnhout, 2021 (*Burgundica*, 30), pp. 235-259.
© BREPOLS PUBLISHERS

© BREPOLS PUBLISHERS THIS DOCUMENT MAY BE PRINTED FOR PRIVATE USE ONLY. IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.



Fig. 10.1 (planche 27) Anonyme, Portrait (préssumé) de Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré, XVII^e siècle, huile sur toile. © KU Leuven, Patrimoine de l'Art.

et pan-européenne de la noblesse dans la gestion des guerres de religion dans l'Europe des temps modernes⁴.

Cette contribution souligne comment le marquis d'Havré se positionne dans cette Europe fragmentée : grâce à la famille de son père, le premier duc d'Aarschot, il se retrouve lié à l'Espagne et au Saint-Empire, mais en outre, par les connexions familiales de sa mère, Anne de Lorraine, il devient une figure de liaison entre la Lorraine et le Hainaut, province des Pays-Bas espagnols

4 Nous avons élaboré avec l'équipe www.transregionalhistory.eu une définition de « transrégional » qui se centre sur ce qui se passe autour des frontières multiples dans les *borderlands* : V. SOEN, B. DE RIDDER, A. SOETAERT, W. THOMAS, J. VERBERCKMOES et S. VERREYKEN, « How to do Transregional History : a Concept, Method and Tool for Early Modern Border Research », *Journal of Early Modern History*, 21 : 3 (2017), p. 343-364.

frontalière de la France. Il s'est ainsi vu attribuer davantage de pouvoir et de missions que la littérature veut bien le laisser croire : il intervient auprès du roi d'Espagne, du roi de France, de la reine d'Angleterre, de l'empereur ainsi que du duc de Lorraine. Du coup, il doit maintenir de nombreux fers au feu durant les guerres de religion : il se retrouve en particulier aux Pays-Bas entre les factions catholiques et protestantes, entre les provinces francophones, néerlandophones et germanophones et surtout entre les factions nobiliaires et le gouvernement des États Généraux qui s'affirme après 1576. Ainsi, corroborant de précédentes études sur les familles d'Arenberg, Berlaymont et de Lalaing⁵, ce chapitre entend démontrer comment Havré s'est transformé en un aristocrate éminent qui met à profit sa position frontalière, illustrant l'action des grands lignages sur ces espaces stratégiques que sont le Hainaut et la vallée de la Meuse pour en faire un laboratoire d'expérimentation de leur statut nobiliaire⁶.

De Croÿ et Lorraine

Charles-Philippe de Croÿ naît le 1^{er} septembre 1549, probablement au château de Beaumont dans le Hainaut, ou bien dans l'hôtel de sa famille à Bruxelles, non loin du palais du Coudenberg. Les Croÿ avaient pu exercer un rôle important au sein de l'administration des anciens Pays-Bas depuis l'époque des ducs de Bourgogne⁷. Le plus jeune rejeton de la famille reçoit aussitôt les noms de ses célèbres parrains : Charles comme l'empereur Charles Quint et Philippe comme le fils de ce dernier qui vient tout juste d'être reconnu comme futur souverain lors d'un voyage inaugural dans les « Dix-Sept Provinces » des Pays-Bas récemment réunies. Sous le règne de l'empereur, le père de Charles-Philippe a été le seul noble à obtenir un titre de duc dans les Pays-Bas, en réunissant un nombre important de fiefs autour d'Aarschot en Brabant. Par son mariage avec sa cousine Anne,

-
- 5 V. SOEN, « La nobleza y la frontera entre los Países Bajos y Francia : las casas nobiliarias Croÿ, Lalaing y Berlaymont en la segunda mitad del siglo XVI », in V. FAVARÒ, M. MERLUZZI et G. SABATINI (éd.), *Fronteras. Procesos y prácticas de integración y conflictos entre Europa y América (siglos XVI-XX)*, Madrid, Fondo de Cultura Económica-Red Columnaria, 2017, p. 427-436 ; V. SOEN et H. COOLS, « L'aristocratie transrégionale et les frontières. Le processus d'identification politique dans les maisons de Luxembourg-Saint-Pol et de Croÿ (1470-1530) », in V. SOEN, Y. JUNOT et F. MARIAGE (éd.), *L'identité au pluriel. Jeux et enjeux des appartenances autour des anciens Pays-Bas, XIV^e-XVIII^e siècles*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaule-Lille 3-Revue du Nord, 2014, p. 209-228 ; ID., « De la bataille d'Heilerlee à l'Acte de Cession : Arenberg pendant la Révolte aux anciens Pays-Bas », in DEREZ, VANHAUWAERT et VERBRUGGE (éd.), *Arenberg, op. cit.*, p. 88-95.
- 6 J. SPANGLER, « Les usages des petites souverainetés dans la construction de l'identité aristocratique : la vallée de la Meuse comme laboratoire de promotion sociale (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans ce volume, p. 55-68.
- 7 W. PARAVICINI, « Moers, Croy, Burgund. Eine Studie über den Niedergang des Hauses Moers in den zweiten Hälfte des 15. Jahrhunderts », *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein*, 179 (1977), p. 7-113 (réimprimé à Bonn, 1978) ; J.-M. CAUCHIES, « 'Croît conseil' et ses 'ministres'. L'entourage politique de Philippe le Beau (1494-1506) », in A. MARCHANDISSE (éd.), *A l'ombre du pouvoir. Les entoursages princiers au Moyen Âge*, Liège, Université de Liège, diff. Genève, Droz, 2002, p. 291-311.

ce premier duc d'Aarschot a également ramené dans la branche aînée l'héritage des princes de Chimay, avec des domaines principalement situés plus au sud du Brabant, en Hainaut et en Artois. La famille possède également quelques anciennes et nouvelles seigneuries dans le royaume de France, à la frontière des Pays-Bas, en particulier en Champagne et en Picardie où la famille a ses racines depuis le XIV^e siècle⁸. Le nom de Croÿ fait d'ailleurs référence à un fief picard sur la rive gauche de la Somme, Crouy, situé près d'Amiens. Charles-Philippe reçoit la pairie d'Havré, dans les environs de la ville de Mons, une riche seigneurie hennuyère que la famille a acquise par un échange de terres avec les Longueville au début du XVI^e siècle. Ainsi, il peut de droit siéger dès sa majorité sur les bancs des assemblées des États provinciaux du Hainaut.

Dès sa naissance, Charles-Philippe de Croÿ est privé de son père, car le premier duc d'Aarschot décède de manière soudaine en mars de la même année à Bruxelles⁹. De ce fait, le jeune garçon dépend bien vite de ses frères aînés issus du premier mariage de son père. Deux ans après sa naissance, son demi-frère aîné, Charles, le second duc d'Aarschot, est assassiné en son château de Quiévrain, dans le Hainaut, lors de ce qui semble être un vol plutôt qu'un acte de vengeance, commis par un jeune homme blond qui s'enfuit aussitôt en France¹⁰. Ainsi, Philippe *junior* devient soudainement chef de famille en tant que troisième duc d'Aarschot, et semble prendre soin de son petit frère comme un second père. Il y a plus de vingt années de différence entre eux, mais les deux demi-frères se concertent souvent : Aarschot coordonne en général depuis Bruxelles ou les États Généraux, tandis qu'Havré est envoyé « sur le terrain ». L'enjeu est pourtant différent pour ces deux seigneurs : comme chef de famille, Aarschot dirige toute la maison de Croÿ (qui pourtant va s'éteindre dans une génération), Havré parvient finalement à fonder une branche collatérale par laquelle se perpétuera le titre du duc de Croÿ.

Avant tout, ce chapitre vise à souligner l'importance des femmes lorraines – sa mère et sa conjointe – dans la vie d'Havré, et comment cet ancrage féminin introduit un axe géographique important dans son parcours individuel. Charles-Philippe valorise tout au long de sa vie les relations familiales avec la Lorraine, indépendamment de son demi-frère. Sa mère est en effet l'illustre Anne de Lorraine, seconde ou troisième épouse du premier duc d'Aarschot. Elle a d'abord été mariée à René de Chalon, prince d'Orange mort en 1544 : la petite fille issue

8 V. SOEN, « La Causa Croÿ et les limites du mythe bourguignon : la frontière, le lignage et la mémoire (1465-1475) », in J.-M. CAUCHIES et P. PEPORTE (éd.), *Mémoires conflictuelles et mythes concurrents dans les pays bourguignons (ca. 1380-1580)*, Neuchâtel, Publications du Centre d'études bourguignonnes, 2012, p. 81-97 ; V. SOEN, « The Chièvres Legacy, the Croÿ Family and Litigation in Paris. Dynastic Identities between the Low Countries and France (1519-1559) », in L. GEEVERS et M. MARINI (éd.), *Dynastic Identity in Early Modern Europe : Rulers, Aristocrats and the Formation of Identities*, Farnham, Ashgate, 2015, p. 87-102.

9 M. ADRIAENS et H. COOLS, « Tot profijt van de stad. Informele politieke participatie en geschenken in de heerlijkheid Diest (1499-1568) », *Tijdschrift voor Sociale en Economische Geschiedenis*, 13 (2016), p. 77-107.

10 Bibliothèque nationale de France [BnF], Clairambault, 344, fol. 228 : Aarschot à François de Lorraine, 25 septembre 1551.

de ce mariage, Marie de Chalon, décède en bas-âge. Charles-Philippe est donc son seul fils et enfant encore en vie, mais Guillaume de Nassau, nouveau prince d'Orange et héritier des domaines et titres des Chalon, veille à sa prééminence sur la « douairière d'Orange » et son fils pour les questions d'héritage. Dans ce contexte de rivalité, il est clair qu'Anne a pris soin de bien resserrer les liens avec la Lorraine afin de sauvegarder les intérêts de son fils unique : Charles-Philippe sait fort bien que son cousin germain, Charles III, est duc de Lorraine. Havré semble passer le plus clair de sa jeunesse entre Beaumont et Havré, sans suivre d'enseignement universitaire à Louvain comme le font alors les fils de l'aristocratie destinés à des carrières politiques ou ecclésiastiques, à l'exemple des héritiers d'Aarschot et d'Orange¹¹.

Il épouse en 1570 une noble dame de Lorraine, Diane de Dommartin, fille et héritière du comte de Fontenoy et baron de Fénétrange, suite à la mort prématurée de son premier mari, un rhingrave luthérien¹². Pour cette jeune veuve, mère de la petite rhingravine Claudine, c'est un mariage arrangé entre autres par des membres de la maison de Lorraine, mais les Croÿ et Dommartin y voient une très bonne alliance transrégionale qui apparente des familles au profil frontalier similaire. Fontenoy-le-Château est une des « terres de surséance » que se disputent les ducs de Lorraine et de Bourgogne, et il semble que le mariage a en partie comme but de mettre fin au différent. De surcroît, par la même occasion, la (re)conversion de Diane au catholicisme permet de promouvoir l'ancienne religion sur ses terres patrimoniales, notamment la baronnie de Fénétrange, des enclaves catholiques environnées de coseigneurs protestants¹³.

Les factions nobiliaires à Bruxelles

C'est seulement vers 1565-1566, quand Havré atteint l'âge de majorité, que les demi-frères Croÿ commencent lentement mais sûrement leur ascension au sein des organes de gouvernement à Bruxelles. Depuis le début du règne de Philippe II, les membres de la famille de Croÿ ne reçoivent aucun rôle important en dépit de leurs renommés ancêtres très proches conseillers des ducs de Bourgogne et de l'empereur Charles Quint. Des historiens comme Helmut Koenigsberger y voient une vengeance tardive des *Comuneros* en Espagne, où les conseillers et évêques issus de la famille de Croÿ et promus avec d'autres « Flamands »

11 SOEN, « Les limites du 'devoir de révolte' aux Pays-Bas », *op. cit.*, dans ce volume, p. 173-198.

12 Sur Diane de Dommartin, voir N. CLAEYS et V. SOEN, « Les Croÿ-Havré entre Lorraine et Pays-Bas : les engagements politiques et religieux de Diane de Dommartin, baronnesse de Fénétrange et comtesse de Fontenoy (1552-1617) », dans ce même volume, p. 333-353.

13 J. SPANGLER « Those In Between : Princely Families on the Margins of the Great Powers. The Franco-German Frontier, 1477-1830 », in C. H. JOHNSON, D. W. SABEAN, S. TEUSCHER et F. TRIVELLATO (éd.), *Transregional and Transnational Families in Europe and Beyond : Experiences Since the Middle Ages*, Oxford, Berghahn, 2011, p. 131-154 ; J. VAN TOL, « The Rhineland and the Huguenots : Transregional Confessional Relations During the French Wars of Religion », in V. SOEN, A. SOETAERT, J. VERBERCKMOES et W. FRANÇOIS (éd.), *Transregional Reformations : Crossing Borders in Early Modern Europe*, Göttingen, Vandenhoeck&Ruprecht, 2019, p. 27-52.

dans la péninsule par Charles Quint ont été copieusement haïs. La vieille garde qui domine dans l'entourage curial de Philippe II fait tout ce qu'elle peut afin d'éloigner des hommes au nom jaloué voire détesté¹⁴. Divers signes annoncent le déclin de l'influence de la maison de Croÿ au milieu du XVI^e siècle. Les sièges épiscopaux de Cambrai et de Tournai ne leur sont désormais plus réservés, et à l'avènement de Philippe II en 1555-1556, aucun membre de la branche aînée ne reçoit de fonction éminente comme gouverneur de province ou membre d'un des conseils de gouvernement¹⁵. Certes, Aarschot est accepté au sein de l'ordre de la Toison d'Or en 1556, à l'âge de trente ans, mais il ne reçoit ensuite que quelques tâches diplomatiques, et non politiques, comme une mission auprès de la Diète d'Empire à Francfort en 1562.

Seulement à l'occasion de l'opposition manifeste du prince d'Orange et des comtes d'Egmont et Hornes envers le gouvernement habsbourgeois, les membres de la maison de Croÿ regagnent du crédit politique. Ils le font en restant tout simplement loyaux à la gouvernante Marguerite de Parme et à ses conseillers : Aarschot condamne la ligue nobiliaire montée contre Granvelle en 1563-1564 puis le Compromis des Nobles en 1565-1566, en affichant un clair engagement pour le catholicisme. Cette guerre de factions à la Cour de Bruxelles permet finalement à Aarschot d'être nommé comme membre du Conseil d'État en 1565, mais principalement pour contrecarrer le triumvirat d'opposition. Après la crise iconoclaste de 1566, Aarschot retourne à Bruxelles, cette fois-ci accompagné d'Havré, pour ne plus en partir, suite à la nécessité des gouverneurs généraux successifs de conserver le soutien d'au moins une part de la (haute) noblesse¹⁶.

Le retour en grâce à Bruxelles ne tourne pas les Croÿ en simples marionnettes du nouveau gouverneur général, le duc d'Albe, qui remplace Marguerite de Parme dès 1567. Plutôt, les actions politiques des demi-frères montrent comment une « opposition loyale » se cristallise au sein de la noblesse¹⁷ : ils défendent le catholicisme et l'autorité royale, mais se montrent en désaccord avec la politique des Habsbourg d'Espagne sur des points cruciaux, comme la rigueur de la répression, le respect des privilèges locaux, la diminution de

-
- 14 H. G. KOENIGSBERGER, *Monarchies, States Generals and Parliaments. The Netherlands in the Fifteenth and Sixteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 194 ; R. VERMEIR, « Je t'aime, moi non plus. La nobleza flamenca y España en los siglos XVI-XVII », in B. YUN CASALILLA (éd.), *Las redes del imperio : élites sociales en la articulación de la Monarquía Hispánica, 1492-1714*, Madrid, Marcial Pons, 2009, p. 313-337.
- 15 Même au niveau des fonctions ecclésiastiques, le régime de Philippe II met un terme aux nominations des Croÿ aux sièges épiscopaux : V. SOEN et A. VAN DE MEULEBROUCKE, « Vanguard Tridentine Reform in the Habsburg Netherlands. The Episcopacy of Robert de Croÿ, Bishop of Cambrai (1519-56) », in V. SOEN, D. VANYSACKER et W. FRANÇOIS (éd.), *Church, Censorship and Reform in the Early Modern Habsburg Netherlands*, Turnhout, Brepols, 2017, p. 125-144.
- 16 Liesbeth GEEVERS a très intelligemment décrit cette guerre de faction dans sa monographie *Gevallen vazallen. De integratie van Oranje, Egmont en Horn in de Spaans-Habsburgse monarchie (1559-1567)*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2008, p. 23 et p. 99-101.
- 17 Gustaaf JANSSENS a introduit le terme d'« opposition loyale » dans diverses contributions, la contribution la plus récente étant « Los privilegios : justificación para la oposición leal y para los rebeldes en sus acciones contra la política de Felipe II en Flandes (1559-1581) », *Philostrato*, 1 (2018), p. 41-54.

l'autonomie des conseils à Bruxelles et les nouveaux impôts. Aarschot proteste en particulier contre l'arrestation et l'exécution de ses confrères-chevaliers de la Toison d'Or Egmont et Hornes, arguant des privilèges de leur ordre, bien qu'il ait condamné leur opposition auparavant. Le retrait des troupes espagnoles arrivées avec le duc d'Albe en 1567 est une condition importante pour Aarschot autant qu'Havré, bien avant les cruautés de la « Furie espagnole » de 1576¹⁸.

En effet, tous les gouverneurs généraux envoyés par le roi se plaignent du pouvoir des frères Croÿ, qui paraissent incontournables aux Pays-Bas. Le duc d'Albe préfère maintenir Aarschot le plus loin possible de l'appareil d'État et le recommande ainsi à son successeur Requesens. Celui-ci se plaint de ce que Aarschot refuse de s'adresser à lui en l'appelant « Son Excellence », et don Juan d'Autriche se voit un jour affublé par lui du surnom de « gamin ». Alexandre Farnèse considère les demi-frères comme des instigateurs de troubles, et les gouverneurs intérimaires Mansfeld et Fuentes ne voient dans le clan Croÿ que des meneurs d'opposition à leur politique¹⁹. En ce qui concerne Havré particulièrement, les conseillers espagnols le jugent souvent imprévisible ou trouvent même qu'il est « la cause du mal ». Il est clair que ces deux gentilshommes souhaitent que les Pays-Bas espagnols puissent bénéficier d'un statut exceptionnel au sein de l'empire mondial de la dynastie des Habsbourg, et qu'ils veulent défendre les privilèges locaux d'État et de rang. Si nécessaire, ils se profilent comme « patriotes » auprès des habitants du pays, même s'ils possèdent de nombreux domaines en dehors des Pays-Bas²⁰.

Les guerres de religion

L'hypothèse classique sur la noblesse pendant la Révolte des anciens Pays-Bas soutient que dans ces premières étapes de la Révolte, les familles nobles se voient contraintes de prendre parti soit pour l'Église catholique et le roi, soit pour le protestantisme et la défense des privilèges locaux²¹. Dans la pratique, la Révolte ne pousse pas tant les familles nobles à opérer ce choix qu'à peser le pour et le contre d'un tel engagement. Aussi bien les membres de la noblesse protestante que ceux de la noblesse catholique, comme les Croÿ, défendent leurs propres privilèges nobiliaires et la position particulière des Pays-Bas au sein de la monarchie hispanique. Les alliances changeantes de ces influentes

18 G. JANSSENS, 'Brabant in het Verweer'. Loyale oppositie tegen Spanje's bewind in de Nederlanden van Alva tot Farnese. 1567-1578, Courtrai-Heule, UGA, 1989, p. 267.

19 JANSSENS, « Un noble ambitieux entre guerre et paix », *op. cit.*, dans le présent volume, p. 155-172.

20 JANSSENS, 'Brabant in het verweer', *op. cit.*, p. 267-268 ; DE SCHEPPER, *Kollaterale raden*, *op. cit.*, p. 141.

21 Hypothèse formulée entre autres par H. VAN NIEROP, « The Nobility and the Revolt of the Netherlands : Between Church and King, and Protestantism and Privileges », in P. BENEDICT *et al.* (éd.), *Reformation, Revolt and Civil War in France and the Netherlands 1555-1585*, Amsterdam, Koninklijke Academie voor Wetenschappen, 1999, p. 83-98 ; H. VAN NIEROP, « Alba's Throne : Making Sense of the Revolt of the Netherlands », in G. DARBY (éd.), *The Origins and Development of the Dutch Revolt*, Londres-New York, Routledge, 2001, p. 29-47.

élites politiques et militaires ajoutent une instabilité particulière au conflit, et des dynamiques familiales – souvent portées ou précipitées par les engagements religieux des épouses – y contribuent en permanence²².

Qui plus est, la plupart des familles aristocratiques tiennent des fiefs en France ou dans l'Empire, de sorte que les questions de guerre ou de paix sont traitées comme des affaires pan-européennes. Pour les Croÿ, l'appartenance à leur maison d'un Antoine de Croÿ, calviniste au service du prince de Condé, opérant depuis Montcornet en France, est reconnue par voie de dons et de correspondances intrafamiliales, mais son existence est passée sous silence dans les rapports avec les Habsbourg d'Espagne²³. Pour Havré, cette dimension frontalière est une réalité, non seulement du fait des attaches familiales de sa mère, mais aussi par la localisation de ses fiefs. À peine peut-il siéger à sa majorité aux États de Hainaut qu'il est enrôlé en 1568 par le duc d'Albe dans son élan pour contrer la première invasion de Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, et de son armée huguenote venant de France. L'an suivant, il est impliqué dans les Guerres de Religion en France, quand Albe envoie à son tour des troupes wallonnes pour renforcer l'armée royale de Charles IX qui cherche à contrer les avancées de Coligny et Condé. Il y combat aux côtés des reîtres du rhingrave Jean-Philippe II de Salm-Dhaun, alors marié à Diane de Dommartin.

Charles-Philippe de Croÿ finit par être blessé au genou lors de l'opération militaire à Moncontour en 1569, et, gravement malade, il doit garder le lit dans son château d'Havré. Aarschot obtient du roi de France l'autorisation de recourir aux services d'Ambroise Paré, le chirurgien de la Cour française. A travers le rapport de ce dernier dans son *Apologie*, nous pouvons non seulement constater une « résurrection miraculeuse » (quoique d'abord avec une chaise roulante et des béquilles), mais surtout lire comment le jeune aristocrate est porté en triomphe par la population dans ses fiefs du Hainaut et dans la ville de Mons. Lorsqu'il est transporté en chaise à porteur à Beaumont par huit hommes, Paré rapporte que les fermiers des villages se battent pour pouvoir le porter aussi dès qu'ils apprennent qu'ils ont affaire à leur seigneur²⁴. Cette anecdote témoigne des relations féodales grâce auxquelles Aarschot et Havré construisent leur capital politique pendant le conflit et se rendent incontournables, en raison de quoi Philippe II et ses représentants les craignent.

Charles-Philippe de Croÿ apparaît pour la première fois sur le devant de la scène des Pays-Bas en 1572, au moment où son épouse Diane de Dommartin le rejoint depuis la Lorraine à la Cour de Bruxelles où elle est très bien accueillie. Le contexte est critique : le prince Guillaume d'Orange poursuit avec succès sa

22 V. SOEN, *Vredehandel. Adellijke en Habsburgse verzoeningspogingen tijdens de Nederlandse Opstand (1564-1581)*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2012.

23 O. JURBERT, « Élever sa maison et s'engager pour la cause réformée : approches nouvelles sur Antoine de Croÿ, prince de Porcien (c. 1539-1567) » et T. PASCUCCI, « Le rôle des femmes dans les ambitions transrégionales d'un prince calviniste, Antoine de Croÿ, prince de Porcien (c. 1539-1567) », dans le présent volume, p. 127-153 et p. 263-282.

24 J. VAN ROBAYS, « La vie d'Ambroise Paré (27) : Voyage de Flandres en 1569 », *Le Journal du médecin*, 2076 (2010), p. 24-25. Ceci est possible grâce à l'intercession du comte de Mansfeld.

campagne militaire et parvient à organiser durablement un régime rebelle en Hollande, en Zélande et dans d'autres territoires associés. Havré obtient alors du duc d'Albe le commandement d'une « bande d'ordonnance », un contingent des troupes permanentes payé par le roi. Deux ans plus tard, il reçoit la mission de lever vingt compagnies d'infanterie wallonne, et il devient ensuite capitaine d'une de ces compagnies de 250 hommes²⁵. Mais le nouveau gouverneur général Requesens lui conseille finalement d'arrêter de lever des troupes car l'argent vient à manquer dans un contexte de faillite imminente de la monarchie hispanique.

La « mission de paix » à Madrid

À l'apogée de ses actions militaires contre les « rebelles » en Hollande et Zélande, Havré ne se sent pas obligé de continuer la bataille, mais au contraire, de consolider sa position à Paris et Madrid. Ainsi, le jeune aristocrate juge en 1575 pour lui que « le temps est venu » de se rendre à la Cour royale, en ayant « déclaré depuis longtemps qu'il voulait embrasser les mains du roi car il devait vivre et mourir à son service²⁶ ». Plus vraisemblablement, il décide de partir en concertation avec Aarschot dans le contexte de la pacification des affaires des Pays-Bas. Des négociations de paix sont en cours à Bréda et le Conseil royal à Madrid suggère que des ambassadeurs flamands viennent en Espagne présenter leurs doléances²⁷. Lorsque cette demande parvient au duc d'Aarschot, ce dernier refuse car « la mission de Berghes et Montigny n'avait elle-même mené à rien²⁸ ». Donc ce n'est pas par hasard qu'Havré part pour l'Espagne à ce moment en qualifiant sa mission « de paix ». À cette occasion, le gouverneur général lui donne une lettre de recommandation manuscrite, dans laquelle il célèbre les actes de la lignée de Croÿ et rappelle que Charles-Philippe s'est « montré un bon fils de tels ancêtres », méritant en conséquence un titre de noblesse plus

-
- 25 Archivo General de Simancas (désormais AGS), *Contaduría Mayor de Cuentas*, segunda época 39 [désormais CMC], (s.f.) ; Biblioteca Francisco de Zabálburu Madrid (ci-après BFZM), Altamira 102 doc. 66A.
- 26 AGS, *Secretaría de Estado* (désormais E) 562, fol. 78 : Requesens à Philippe II, 13 mai 1575 et AGS, K 1537, doc. 15 : Requesens à Diego de Zúñiga, 24 février 1575 ; V. SOEN, « Enviados a la corte para servir al rey. Misiones de nobles flamencos a la corte española durante la revuelta de los Países Bajos (1565-1576) », in A. ESTEBAN ESTRÍNGANA (éd.), *Servir al Rey en la Monarquía de los Austrias. Medios, fines y logros del servicio al soberano en los siglos XVI y XVII*, Madrid, Silex, 2012, p. 447-472.
- 27 H. PIZZARO LLORENTE, *Un gran patrón en la corte de Felipe II. Don Gaspar de Quiroga*, Madrid, Universidad Pontificia Comillas, 2004, p. 345-354, 438 ; JANSSENS, *Brabant in het verweer*, p. 264-265. AGS, E 2842, s.f. : *Discurso sobre el remedio de las cosas de Flandes, Brabante, Utrecht y Lila, dado por Hopperus en Madrid a 15. de Março 1575.*
- 28 Au moins, selon le rapport de Requesens ; AGS, E 562 : Requesens à Philippe II, 29 juin 1575, cf. *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, éd. L.-P. Gachard (désormais Gachard, *CPhII*), Bruxelles, 1848-1879, 5 vol., III, p. 329-337 (1487). Cette mission, effectuée sept années plus tôt en 1567, est la dernière à avoir été menée par des nobles des Pays-Bas. L'un des députés, Berghes, y décède prématurément, et l'autre, Montigny, y finit étranglé en secret en 1570.

significatif²⁹. Dans sa correspondance secrète avec le roi, Requesens suppose cependant qu'Havré se rend à la Cour espagnole afin de tirer profit du mariage récemment conclu de sa cousine germaine Louise de Lorraine avec le nouveau roi de France Henri III³⁰. Son étape à Paris semble confirmer les soupçons de Requesens. Le tandem des deux demi-frères de Croÿ semble bien huilé : tandis qu'Aarschot veille sur leurs intérêts aux Pays-Bas, son demi-frère peut en faire de même en France et en Espagne.

La venue à Madrid semble surtout inspirée pour précipiter l'ascension sociale du demi-frère cadet, prêt à fonder sa propre branche. Le 19 août 1575, à l'occasion de son audience de bienvenue, Charles-Philippe remet ses lettres de recommandation ainsi qu'une série de documents en vue de faveurs personnelles³¹. Il se plaint ainsi du fait que le comte de Lalaing, grand bailli ou gouverneur de Hainaut, utilise le château de Mons alors qu'il est lui-même châtelain héréditaire de la province. La *Junta de Flandes* se réunit en septembre pour discuter de ses requêtes. Les membres de ce conseil semblent douter qu'il soit venu uniquement dans le but de baiser les mains du roi, mais ils sont toutefois favorables à ce que le roi lui accorde le titre de marquis et l'élève au rang de « *gentilhombre de la cámara* ». Cela fait d'un coup deux échelons de plus pour le nouveau marquis d'Havré³².

Au-delà des faveurs personnelles obtenues en première instance, il semble qu'Havré puisse rentrer chez lui avec des concessions politiques. À Madrid, le garde des sceaux pour les Pays-Bas, Joachim Hopperus, a déjà plaidé il y a longtemps pour l'envoi aux Pays-Bas d'un émissaire armé de promesses royales de réconciliation. Havré s'offre expressément pour une telle mission de pacification, dans la droite ligne de sa conviction que la noblesse doit calmer l'agitation sur place, ou du moins servir de médiateur entre les parties impliquées. Dès le mois d'octobre 1575, l'idée circule qu'Havré arriverait aux Pays-Bas, accompagné d'Hopperus et muni de soi-disant *verdaderos remedios* ou « vrais remèdes »³³. Il est visible à ce propos que Philippe II envisage alors temporairement de faire à nouveau appel à des nobles issus des Pays-Bas dans son plaidoyer de réconciliation, alors qu'il avait auparavant sanctionné l'immixtion de la noblesse dans les troubles en ordonnant l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes.

Mais après la mort inattendue du gouverneur général Requesens en mars 1576, il apparaît très vite qu'Havré ne joue plus le premier rôle dans ce plan. Philippe II choisit d'en charger le nouveau gouverneur – ce sera finalement son demi-frère don Juan d'Autriche –, lequel devra, par le rétablissement des privilèges,

29 AGS, E 562, fol. 78 : Requesens à Philippe II, 13 mai 1575 et AGS, K 1537, doc. 15 : Requesens à Diego de Zúñiga, 24 février 1575.

30 AGS, E 568, s.f., cf. Gachard, *CPhII*, III, p. 267-276 (1453) : Requesens à Philippe II, 12 mars 1575.

31 AGS, E 568, fol. 130-131 : Relación de las pretensiones y particulares del Marques de Havre y del parescer de Hopperus cerca de cada uno dellos.

32 AGS, E 566, fol. 113 : Lo que se platico en la junta del obispo de Cuenca, marques de Aguilar y Hopperus sobre lo que toca al Marques de Havre en Madrid a 27 de septiembre 1575.

33 G. JANSSENS, « Joachim Hopperus en Willem van Oranje, 1566-1576 », in D. VANYSACKER, P. DELSAERT, J.-P. DELVILLE & H. SCHWALL (éd.), *The Quintessence of lives. Intellectual biographies in the Low Countries presented to Jan Roegiers*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 29-42, ici p. 40-41.

accorder un large pardon et la réduction de l'armée, et susciter la bienveillance. Le 10 avril, le roi annonce officiellement à Hopperus qu'il doit rester à la Cour pour rédiger les instructions de don Juan et qu'il ne doit pas encore informer le marquis d'Havré de son départ seul avec bien moins de remèdes que prévu³⁴. Mis au courant, Havré proteste qu'il veut lui-même être le porteur des « remèdes » aux Pays-Bas, mais l'idée d'en laisser l'exécution à un gentilhomme en lieu et place d'un membre de la dynastie n'est plus à l'ordre du jour³⁵. De retour de sa mission en juillet 1576, Havré ne rapporte que la nouvelle que don Juan, en tant que nouveau gouverneur général, promulguera lui-même les « remèdes » et rétablira le gouvernement dans la forme qui était la sienne au temps de Charles Quint. Probablement déçu que le roi n'ait pas chargé son demi-frère de le faire directement, Aarschot écrit de suite à Philippe II pour lui rappeler la nécessité d'envoyer et d'exécuter directement les *verdaderos y generales remedios*³⁶.

Orchestrer la Pacification de Gand

Dans la vacance du pouvoir engendrée par la mort de Requesens, le nouveau marquis parvient à se mettre en avant, certainement parce qu'il est le « dernier » à avoir entendu le roi de vive voix. Remarquablement, il prend déjà part au Conseil d'État – qui fait alors fonction de « gouverneur » d'intérim – alors qu'il ne reçoit que bien plus tard ses lettres de nomination officielles. Lorsque le Conseil d'État est emprisonné le 4 septembre 1576, Havré est arrêté, tandis qu'Aarschot, opportunément malade, est assigné à résidence. Quelques jours après, les frères Croÿ reçoivent de nouveau toute liberté de mouvement, tandis que les autres membres du Conseil restent prisonniers, en attendant que les États de Brabant réunissent tous les autres États provinciaux pour une concertation commune. Havré et Aarschot écrivent alors directement au roi pour l'informer de la volonté des États Généraux, qui ont levé des troupes, de prendre eux-mêmes en main les « remèdes ». Les lettres montrent clairement que les frères sont toujours furieux de ne pas avoir pu se porter garants de l'application des « remèdes » élaborés lors de la mission d'Havré, et qu'ils approuvent et défendent néanmoins auprès du roi plusieurs revendications des États Généraux³⁷.

Après la libération des autres membres du Conseil d'État, le duc d'Aarschot obtient qu'ils se rangent derrière une assemblée générale des États, que Philippe II n'a pourtant pas autorisée. Le 25 septembre 1576, les délégations des États déjà présentes nomment Aarschot commandant en chef des troupes qu'elles ont levées, ce qu'il ne refuse pas car il exige lui-même le départ des troupes espagnoles. Le

34 AGS, E 568, fol. 17 : Philippe II à Hopperus, 10 avril 1576.

35 AGS, E 568, fol. 10 : Lo que paresçe puede responder V.Md. al villete de Hoppero de 12. de abril 1576 (annoté par Philippe II).

36 AGS, E 566, fol. 108 (en traduction espagnole) : Aarschot à Philippe II, 1^{er} août 1576.

37 AGS, E 568, fol. 128-129 : Puntos de cartas del Duque de Arschot y del Marques de Havré a Hopperus de IIIJ y V de septiembre 1576.

duc tente également depuis Bruxelles d'empêcher une nouvelle mutinerie de la garnison royale à Anvers. Pour ce faire, il y envoie Havré pour parlementer avec les soldats espagnols et, si nécessaire, intervenir avec des troupes auxiliaires. Néanmoins, la « Furie espagnole » se déchaîne à Anvers, mise à sac le 4 novembre 1576, renforçant encore le sentiment antiespagnol dans les Pays-Bas³⁸. Impuissant, Aarschot doit alors regarder le magistrat de Bruxelles convoquer les troupes du prince d'Orange qui se rend aussitôt en Brabant. Ce sont ces États Généraux qui aboutissent le 8 novembre 1576 à la Pacification de Gand, un accord de paix particulier entre les représentants de la majorité des Dix-Sept Provinces, promettant de se prêter mutuellement assistance, s'accordant sur le départ des troupes espagnoles et optant pour le statu quo sur le plan religieux. A cet effet, les États Généraux reçoivent une sorte de commission permanente d'administration partagée, qu'ils prennent directement en charge et qui forme le noyau dont surgira la République³⁹.

Les frères Croÿ tentent de maintenir leur ligne politique « d'opposition loyale » dans ce régime temporaire des États Généraux : ils refusent la rébellion ouverte contre le roi, mais exigent toutefois quelques concessions de celui-ci, surtout dans le domaine militaire maintenant sous contrôle des États. En se présentant comme des « patriotes » souhaitant défendre leur « terre natale », Aarschot et Havré se saisissent du traité de la Pacification de Gand pour négocier avec le roi le départ des troupes « étrangères » et la restauration des privilèges⁴⁰. Leur médiation n'est pas appréciée à sa juste valeur par les conseillers et envoyés espagnols au sein du gouvernement légal des Pays-Bas. D'après le secrétaire espagnol du Conseil d'État, Aarschot et Havré ne font que « causer du tort à la cause royale ». Cet homme considère même ces nobles comme « la cause de tout ce mal », quoique le roi ait encore chargé le marquis d'Havré d'une mission de paix. Il y a donc peu de compréhension du côté espagnol pour les subtilités d'une opposition loyale menée de Bruxelles⁴¹. Les deux Croÿ continuent à défendre leur ligne auprès du nouveau gouverneur général, don Juan d'Autriche, dont Havré a annoncé l'arrivée. Lors de son voyage, don Juan demande à Aarschot de venir le saluer à Thionville, porte d'entrée des Pays-Bas dans la province du Luxembourg, pour s'assurer du soutien de la noblesse, mais le duc choisit de rester à Bruxelles afin de surveiller les affaires des États Généraux et les troupes⁴². Non seulement le nouveau gouverneur général mais aussi le roi lui

38 JANSSENS, 'Brabant in het verweer', *op. cit.*, p. 323 ; E. ROOMS, « Een nieuwe visie op de gebeurtenissen die geleid hebben tot de Spaanse Furie te Antwerpen 4 november 1576 », *Bijdragen tot de Geschiedenis* (1971), p. 31-56 ; R. FAGEL, « The Origins of the Spanish Fury at Antwerp (1576): A Battle Within City Walls. Early Modern Low Countries », 4 : 1 (2020), p. 102-123.

39 *Opstand en Pacificatie in de Lage Landen. Bijdrage tot de studie van de pacificatie van Gent. Verslagboek van het Tweedaags Colloquium bij de vierhonderdste verjaring van de Pacificatie van Gent*, Gand, 1976.

40 KOENIGSBERGER, *Monarchies*, *op. cit.*, p. 273 ; A. DUKE, « In Defence of the Common Fatherland. Patriotism and Liberty in the Low Countries, 1555-1576 », in R. STEIN et J. POLLMANN (éd.), *Networks and Regions Shaping Identities in the Low Countries, 1300-1650*, Leyde, Brill, 2010, p. 228-229.

41 AGS, E 566, fol. 2 : Baltasar López de Cueva à Gabriel de Zayas, 20 novembre 1576, qui évoque « los fundamentos de todo este mal ».

42 JANSSENS, 'Brabant in het verweer', *op. cit.*, p. 284.

tiennent ensuite rigueur de ce comportement attentiste, car Philippe II, après la mission d'Havré, a pensé obtenir le soutien des Croÿ. En marge d'un courrier, le roi griffonne qu'il n'enverra désormais plus de lettres au duc⁴³.

Ainsi, Havré et Aarschot essaient de conserver leur voie médiane entre les États Généraux et le gouverneur général durant le tour de négociations organisé par le prince-évêque de Liège à Marche-en-Famenne durant l'hiver 1576-1577. En tant qu'otage échangé entre les parties prenantes de la rencontre, Havré se porte garant pour les nouveaux pourparlers au nom des États Généraux, et Aarschot y participe « au nom du Conseil d'État »⁴⁴. Malgré la suspicion initiale de don Juan, les Croÿ parviennent à se positionner en tant que négociateurs-clefs, en ayant recours aux diplomates du prince-évêque de Liège, du pape, de l'empereur, des États Généraux et de l'administration bruxelloise. Finalement, ils réussissent à imposer avec l'Édit Perpétuel de Marche-en-Famenne que le nouveau gouverneur général et le roi acceptent la Pacification de Gand et le départ des troupes espagnoles, sous la condition de la défense du catholicisme. En raison des médiations des Croÿ, le diplomate anglais Thomas Wilson suggère que l'Édit Perpétuel soit appelée « *the Duke of Aarschot's peace* »⁴⁵. En ratifiant le traité, Philippe II remercie d'ailleurs le duc personnellement et met entre parenthèses la colère éprouvée contre lui⁴⁶.

Si la Pacification de Gand de 1576 se trouve être une victoire pour Guillaume d'Orange, l'Édit Perpétuel de 1577 est par contre un triomphe complet pour la maison de Croÿ. Au cours des négociations de paix, Aarschot postule pour la charge de capitaine des gardes du corps du gouverneur général et reçoit une nouvelle bande d'ordonnance. Le duc est toutefois directement mis à contribution pour traiter avec la garnison d'Anvers⁴⁷. Aarschot reçoit également le gouvernement de la ville et citadelle d'Anvers, où il place son fils Charles, prince de Chimay, comme lieutenant en remplacement du châtelain espagnol⁴⁸. Havré préfère rester capitaine de cavalerie dans l'armée royale, et reçoit en outre sa nomination au Conseil d'État⁴⁹. Par la suite, les membres de la famille de Croÿ tentent de persuader le prince d'Orange d'accepter l'Édit Perpétuel, et de son côté, le chef des rebelles veut rester en contact avec les deux frères, surtout en vue des mariages éventuels de leurs enfants. Havré, dans une lettre datée du 23 mars 1577, veut le convaincre que l'Édit Perpétuel est un acte de patriotisme,

43 AGS, E 927, fol. 51-5 : Philippe II à Granvelle, décembre 1576, mais la lettre avec des annotations du roi n'est jamais signée ni envoyée.

44 BFZM, Madrid, Altamira cpt. 37, doc. 109 (original) : don Juan à Sessa, 16 février 1576.

45 *Relations politiques*, éd. Kervyn de Lettenhove, IX, p. 211 ; Enghien, Archives de la Fondation d'Arenberg, 38/14 : Thomas Wilson à Sir Walsingham, 19 février 1577.

46 BCRH 41 (1912), éd. F. Dony, p. 450 : Philippe II à Aarschot, 7 avril 1577.

47 AGR, PEA 795, fol. 314 (copie), fol. 315 (minute) : *Instruction pour vous Monsieur le duc d'Aarschot de ce que vous aurez à traicter tant vers les Estatz que aucuns particuliers seigneurs*, 11 mars 1577.

48 Y. JUNOT et J. J. RUIZ IBÁÑEZ, « Los gobernadores de plazas y la construcción de lugares de poder imperial en los Países Bajos españoles en la época de Felipe II y de los Archiduces », *Philostrato. Revista de Historia y Arte*, n° spécial mars (2018), p. 77-110, p. 95.

49 AGR, PEA 250, fol. 85 : Philippe II à don Juan, 17 Juillet 1577, cf. Lefèvre, *CPhII*, I, p. 2.

mais Orange rétorque à chaque point de son argumentation⁵⁰. Aussi don Juan reste toujours sur ses gardes par rapport à l'influence d'Aarschot et d'Havré. C'est pourquoi il suggère pour Havré une nomination à un Conseil pour les Pays-Bas auprès du roi à Madrid – que les États Généraux ont déjà demandé en 1574 – vu qu'il « y serait davantage utile »⁵¹. Certains chuchotent aussi que Diane de Dommartin, l'épouse d'Havré, est devenue la maîtresse de don Juan⁵².

L'appel à la « colombe de la paix » Matthias d'Autriche

L'occupation par surprise de la citadelle de Namur par don Juan en juillet 1577, un geste perçu comme une déclaration de guerre manifeste, met fin définitivement à la pacification lancée six mois plus tôt. De nouveau, Havré y est mêlé à plusieurs niveaux. L'action survient au moment où le gouverneur général charge la conjointe d'Havré, Diane de Dommartin, d'accueillir la reine Marguerite de Valois, épouse d'Henri de Navarre, en route pour prendre les eaux à Spa⁵³. Néanmoins, d'après une justification postérieure des faits, don Juan s'y est décidé parce que les frères Croÿ l'ont prévenu du danger qui menace sa personne : Havré l'aurait ainsi alerté d'un complot visant à l'assassiner et Aarschot d'un scénario similaire à la « défenestration de Louvain » de 1379⁵⁴. Havré, Aarschot et Chimay prêtent initialement le serment de fidélité que don Juan demande à son entourage à Namur⁵⁵. Cependant, ce qui suit est un renversement des alliances. Lorsque le 30 juillet 1577, les Croÿ entendent dans l'antichambre de don Juan que la garnison de la citadelle d'Anvers – officiellement sous leur commandement – s'est rebellée, ils s'enfuient de Namur. Ce départ précipité d'Aarschot, Havré et Chimay pour Anvers est un revers important pour don Juan qui voit le nombre de nobles lui restant fidèles s'amenuiser considérablement. Don Juan soupçonne Aarschot d'avoir conclu un accord avec les États Généraux et il pense qu'à présent, plus personne n'ose se prononcer en faveur du roi⁵⁶.

Les Croÿ interviennent de nombreuses fois au cours du conflit en tant que « faiseurs de paix » pendant la Révolte des Pays-Bas, mais comme nous le

50 Correspondance de Guillaume d'Orange (online : <http://resources.huygens.knaw.nl/wvo>) 6046, cf. *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, éd. G. Groen van Prinsterer, Leyde, 1832-1847, 8 vol., VI, p. 19-20 (DCCXI).

51 AGS, E 574, fol. 71 : don Juan à Philippe II, 6 mars 1577 : « Bien veo de quanpoco servicio sera alla, pero crea Vuestra Magestad que lo sera tan grande el sacarle de aqui para yr estableciendo las cosas destos estados como conviene... » ; sur la genèse de ce Conseil des Flandres à Madrid : V. SOEN, « Philippe II et les anciens Pays-Bas : Les limites d'un gouvernement à distance dans un empire global (1555-1598) », *Revue Histoire, Économie et Société*, 3 (2019), p. 11-32.

52 *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas 1565-1580*, éd. J. B. Blaes, Bruxelles, Société pour l'Histoire de Belgique 1860, p. 15. Les différentes versions de cette rumeur sont traitées par CLAEYS et SOEN, « Les Croÿ-Havré », dans ce volume, p. 333-353 à la page 343.

53 *Mémoires de Marguerite de Valois*, éd. L. Lalanne, Paris, 1858, p. 104.

54 Martín DEL RÍO, *La crónica sobre don Juan de Austria y la Guerra en los Países Bajos (1576-1578)*, éd. M. A. Echevarría Bacigalupe, München, Verlag für Politik und Geschichte, 2003, p. 127.

55 AGS, K 1453, fol. 51 : don Juan à Juan de Zúñiga, juillet 1577, cf. Lefèvre, *CPhII*, I, p. 16-17 (34).

56 AGS, E 254, fol. 4 : don Juan à Philippe II, 2 août 1577, cf. Lefèvre, *CPhII*, I, p. 19-20 (38).

démonstrerons ici, ils le font dans un contexte plus large pan-européen. Après leur « fuite » de Namur, ils se profilent comme médiateurs entre les parties impliquées, c'est-à-dire le gouverneur don Juan d'Autriche pour Philippe II, et l'archiduc Matthias d'Autriche, fils de Maximilien II et frère de Rodolphe II, que les Croÿ vont solliciter au nom des États Généraux pour remplacer le premier à Bruxelles. Ainsi, ils font de nouveau appel à l'empereur, qui, depuis 1575, s'est mêlé aux pourparlers de paix⁵⁷. Les demi-frères envoient leur protégé à Vienne afin d'y informer l'empereur de la prise de la citadelle de Namur et de la position précaire de don Juan d'Autriche. Cet homme demande en secret le 19 août 1577 à l'archiduc Matthias d'Autriche, frère de l'empereur, de prendre en charge le gouvernement général des Pays-Bas. C'est encore un prince « du sang royal », exigence de l'opposition loyale, mais il doit surtout se présenter comme une alternative pacifique au belliqueux don Juan. Le 9 octobre, cet envoyé annonce que Matthias est en route pour les Pays-Bas⁵⁸. Aarschot et Havré reçoivent pour ce projet le soutien d'autres membres de la noblesse, comme Montigny, Rennenberg, Rassenghien et le fils aîné d'Egmont, mais les voix les plus radicales au sein des États Généraux condamnent ensuite sévèrement cette action comme une initiative personnelle et non concertée de quelques-uns.

En attendant la venue de Matthias d'Autriche, les Croÿ supportent donc de nouveau à partir de l'été 1577 le régime des États Généraux. Havré part en mission pour ceux-ci à Londres auprès d'Elisabeth I^{ère} pour poursuivre des négociations, car il a déjà été l'interlocuteur de ses diplomates au cours des pourparlers de l'Édit Perpétuel. Pourtant, le gouvernement des États Généraux, entre-temps repris par la faction gravitant autour d'Orange, tente souvent de le « neutraliser ». Entretemps, Aarschot devient gouverneur du comté de Flandre *ad interim*. Les Gantois craignent qu'il n'y impose l'exclusivité de la religion catholique, alors qu'ils ont eux-mêmes proclamé en leurs murs une « paix de religion ». Le gentilhomme calviniste François de la Kéthulle de Ryhove fait arrêter Aarschot et d'autres pour cette raison le 28 octobre 1577, mais Guillaume d'Orange intervient pour sa libération, effective le 10 novembre. De ce fait, Aarschot est complètement livré à la volonté du prince⁵⁹.

Le 8 décembre 1577, Matthias d'Autriche est reconnu par les États Généraux comme nouveau gouverneur général, sous des conditions très contraignantes



57 Comme l'ont montré Johannes Arndt, Monique Weis et Howard Louthan : J. ARNDT, *Das Heilige Römische Reich und die Niederlande 1566 bis 1648. Politisch-Konfessionelle Verflechtung und Publizistik im Achtzigjährigen Krieg*, Keulen, 1998 ; M. WEIS, *Les Pays-Bas espagnols et les États du Saint Empire (1559-1579). Priorités et enjeux de la diplomatie en temps de troubles*, Bruxelles, Presses de l'Université Libre de Bruxelles, 2003 ; H. LOUTHAN, *The Quest for Compromise : Peacemakers in Counter-reformation Vienna*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

58 LOUTHAN, *The Quest for Compromise*, *op. cit.*, p. 143-146.

59 N. DEBRUYNE, « Een Gentse staatsgreep : Gevangenneming van de Duc van Aarschot en andere edelen te Gent op 28 oktober 1577 », *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, 64 (2010), p. 167-211.

et avec la reconnaissance d'Orange comme *ruard* de Brabant à ses côtés⁶⁰. Bien qu'Aarschot reste sans fonction dans cette nouvelle configuration, Havré devient conseiller d'État auprès de Matthias, et chef de son Conseil des Finances, malgré l'opposition du prince d'Orange et des Bruxellois. Ainsi, dans les années 1577-1579, le marquis reste incontournable au sein du régime instable des États Généraux. Tout cela provoque la rage du parti royal. Don Juan le renvoie promptement de son conseil, conformément à sa déclaration du 1^{er} février 1578 démettant de ses fonctions de toute personne ne l'ayant pas suivi à Namur. En guise de représailles, les troupes de don Juan pillent aussi le château d'Havré près de Mons⁶¹.

Les négociations de paix à Arras et Cologne

En 1579 les Croÿ sont de nouveau impliqués dans les négociations de paix qui se tiennent alors simultanément à Arras et Cologne, les premières dans un contexte plus régional, les secondes sur un plan international. Dans cette configuration, les États Généraux préfèrent d'abord envoyer Havré et Aarschot en tant que naturels du comté de Hainaut, dans les provinces francophones, dites « wallonnes », des Pays-Bas espagnols. Celles-ci concluent alors l'Union d'Arras en janvier 1579, une ligue regroupant le Hainaut, l'Artois et la Flandre wallonne en vue de la défense du parti catholique et de la « vraie interprétation » de la Pacification de Gand. Cette union rejette aussi les États Généraux et entame des pourparlers de paix avec un lieutenant de la *guarda flamenca* que Philippe II a envoyé de la Cour⁶². Ainsi, Aarschot et Havré cherchent à saboter ces alliances régionales et les réconciliations particulières⁶³, en vue des pourparlers plus généraux que l'empereur et le roi ont organisés à Cologne pour la reconnaissance de Matthias d'Autriche par toutes les parties. Havré essaie surtout d'éloigner ses pairs et les échevinages des villes d'une paix « particulière » avec Philippe II, au nom du bien commun des États Généraux. Quand les États Généraux confisquent les biens du parti wallon afin de faire pression, le marquis est même incarcéré un temps en représailles. Lorsqu'Havré constate que ses tentatives ont échoué et

60 VAN GELDEREN, *Dutch Political Thought*, *op. cit.*, p. 138 ; G. MARNEF, « Brabants calvinisme in opmars : de weg naar de calvinistische republieken te Antwerpen, Brussel en Mechelen », *Bijdragen tot de Geschiedenis*, 70 (1987), p. 7-21, 9 ; S. BUSSELS, « Hoe de hoogste machthebber in de Nederlanden een stroman wordt : de Brusselse intocht van aartsduc Matthias in 1578 », *Bijdragen tot de Geschiedenis*, 85 (2002), p. 151-168.

61 DE SCHEPPER, *Kollaterale raden*, *op. cit.*, p. 408 ; DE SCHEPPER, « De markies van Havré », *op. cit.*, p. 35.

62 G. JANSSENS, « Pacification générale ou réconciliation particulière ? Problèmes de guerre et de paix aux Pays-Bas au début du gouvernement d'Alexandre Farnèse (1578-1579) », *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 63 (1993), p. 251-278 ; V. SOEN, « Een vredesgezant worstelt met de Pacificatie van Gent. De vreemde wendingen van de vredesmissie in de Nederlanden van Jan van Noircarmes, baron van Selles (1577-1580) », *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 171 (2005), p. 135-192.

63 *Receuil des lettres, actes et pieces plus signalees du progres et besogne faict en la ville d'Arras et ailleurs, pour parvenir à une bonne paix et reconciliation avec sa Maiesté Catholique, par les Estatz d'Arthois et deputez d'Autres Provinces*, Douai, Jean Bogard, 1579 (Leuven, Maurits Sabbebibliotheek P949.341.4 TRAI).

qu'un accord de paix sera quand même conclu entre le roi et l'union catholique en mai 1579 à Arras, il s'échappe de sa prison en donnant comme excuse de se rendre à Cambrai pour la grand-messe sous la fausse promesse de ne jamais abandonner la ville d'Arras⁶⁴.

Par contre, Marguerite de Parme, mère d'Alexandre Farnèse, et même le vieux cardinal Granvelle tentent d'amener le duc et son frère à la réconciliation, comme cela s'est déjà produit avec une série de nobles éminents du Hainaut et d'Artois, comme les Lalaing et une partie des Melun⁶⁵. Depuis ses domaines en Lorraine, Diane de Dommartin confirme alors auprès de l'ambassadeur espagnol à Paris que son mari souhaite se réconcilier avec Philippe II⁶⁶. Il s'agit peut-être d'une tentative pour garder plusieurs portes ouvertes pendant les pourparlers de Cologne où Aarschot sert comme diplomate pour les États Généraux, car Havré se trouve à Anvers et son épouse mentionne qu'elle n'a plus vu son mari depuis l'épisode de Namur. Aarschot se réconcilie avec le roi quand l'échec des négociations est clair et il promet à son tour la réconciliation d'Havré : ce dernier s'est entre-temps éloigné d'Anvers « soubz ombre d'aller visiter Madame sa femme, afin qu'il puist avec moy faire ce que convient pour le service de sa Majesté »⁶⁷. Cependant, Havré ne se rend pas à Cologne, mais souhaite se terrer en toute neutralité en Lorraine. Farnèse est furieux lorsqu'il se rend compte que les deux frères se sont concertés pour cette stratégie⁶⁸. De plus, le marquis est l'un des rares parmi les réconciliés à ne pas pouvoir directement – malgré des requêtes répétées – mettre à profit cet avantage avec une place au sein des conseils collatéraux des Pays-Bas⁶⁹. Il espère pourtant l'obtenir, tout comme la fonction de grand bailli de Hainaut. À son retour en 1582, il reçoit un détachement de troupes à titre de consolation⁷⁰. Après leur réconciliation, Aarschot et Havré continuent à insister sur le respect des conditions des Paix d'Arras et de Mons de 1579 et ils protestent fermement lorsque Farnèse reçoit en 1582 la permission d'engager à nouveau des troupes espagnoles pour sa *reconquista*.

Suite à sa réconciliation avec le roi, Havré partage son temps entre le Hainaut et la Lorraine, en étant relégué dans une sorte de purgatoire politique. Pour le baptême de son fils et héritier, il demande à Alexandre Farnèse d'être le parrain conjointement à Charles III, le duc de Lorraine⁷¹. Bien qu'à partir de 1582 il

64 DE SCHEPPER, *Kollaterale raden*, op. cit., p. 408-409.

65 SOEN, *Vredehandel*, op. cit., p. 131-138.

66 AGS, K 1555, doc. 45, Juan de Vargas Mexía à Philippe II, 29 septembre 1579, cf. Lefèvre, *CPhII*, I, p. 686 (1196) ; AGS, K 1555, doc. 67 : Diane de Dommartin à Juan de Vargas Mexía, 18 octobre 1579.

67 AGS, *Estado* 2845, fol. 123, cf. Lefèvre, *CPhII*, I, 738 (1291) : Aarschot à Terranova, 14 janvier 1580.

68 Aarschot écrit à son demi-frère qu'il n'a pas d'intention de revenir immédiatement et lui conseille d'en faire de même. Cette lettre est interceptée et parvient entre les mains de Farnèse : AGR, PEA 185, fol. 160-163 (minute) : Farnèse à Philippe II, 30 août 1580.

69 AGS, E 2855, s.f. : *Pareçer del Ill.mo Cardenal de Granvela sobre las cartas de Flandes, recibidas a 24 de octubre 1580*. Granvelle pense qu'Assonleville, « que es gran amigo del de Abre », a ajouté au texte que les deux frères se réconcilieraient aux mêmes conditions, afin d'introduire Havré au Conseil d'État.

70 AGS, CMC 2aE 844 s.f.

71 AGR, PEA 1824/4 : Havré à Farnèse, 27 mars 1581. Ce petit Charles-Alexandre deviendra finalement son héritier.

puisse à nouveau prendre part aux manœuvres militaires dans les Pays-Bas, Havré retourne régulièrement en Lorraine, où son épouse et lui restaurent le château de Fénétrange après le compromis d'un « *Burgfrid* » ou « paix de château » avec les coseigneurs protestants⁷². Dès 1586, il essaie d'obtenir davantage de considération à Bruxelles, mais aucun collier de la Toison d'Or ne lui est conféré, contrairement à d'autres aristocrates réconciliés qui l'obtiennent cette même année. Ce n'est que le 12 novembre 1588 qu'Havré est à nouveau admis au Conseil d'État. Il transmet alors quelques lettres du duc de Lorraine à Philippe II et il en envoie une multitude d'autres au roi pour l'informer de l'attaque de soldats allemands en Lorraine ainsi que des bons et loyaux services qu'il accomplit pour lui depuis la Lorraine⁷³. Son retour définitif à la Cour de Bruxelles ne date que de 1591-1592, lorsqu'avec Aarschot, il s'oppose à Mansfeld. Mais même après cela, il continue à privilégier la Lorraine, jusqu'à ce que Farnèse le somme de rentrer définitivement dans les Pays-Bas espagnols en juin 1592.

Solliciter la paix à La Haye

On connaît déjà les contours de l'activité médiatrice impressionnante dont le marquis d'Havré fait montre de retour à Bruxelles dans les années 1594 et 1595⁷⁴. En fait, il s'agit à nouveau d'une action orchestrée avec son demi-frère Aarschot, qui cadre encore une fois avec le long historique des événements qui se succèdent depuis les pourparlers de Breda de 1574-1576 et, en corollaire, la mission d'Havré à la Cour en 1575-1576, la Paix de Marche-en-Famenne, l'appel à Matthias d'Autriche en 1577 et les pourparlers de Cologne en 1579. Ces précédents font que l'activité d'Havré comme « faiseur de paix » dans la dernière décennie du XVI^e siècle, n'est ni nouvelle ni inattendue. La raison concrète de cette nouvelle série de négociations de paix tient cette fois-ci à la nomination de l'archiduc Ernest d'Autriche, frère de Matthias et de Rodolphe II, en tant que nouveau gouverneur général à Bruxelles. Sa Joyeuse Entrée le 30 janvier 1594 montre que cette nomination d'un membre de la dynastie est accompagnée d'un discours et d'un programme dynastique soulignant les intentions pacifistes des Habsbourg, tant du roi Philippe II d'Espagne que de l'empereur et du nouveau gouverneur. En effet de concert avec Rodolphe II, Ernest d'Autriche souhaite achever la pacification des Pays-Bas par voie de négociation, ou du moins obtenir un armistice, afin que les provinces des Habsbourg d'Espagne et le Saint-Empire romain germanique ne soient plus autant taxés⁷⁵.

Il est toutefois marquant et curieux de constater que le lancement effectif des négociations de paix avec la République des Provinces-Unies interfère avec les affaires familiales des Croÿ. Pourtant, Ernest a tenté de contourner les

72 CLAEYS et SOEN, « Les Croÿ-Havré », *op. cit.*, p. 333-353 dans ce présent volume.

73 Voir la correspondance dans AGR, PEA 1812/4.

74 Comme souligné par Hugo de Schepper : DE SCHEPPER, « De markies van Havré », *op. cit.*, p. 33-43.

75 AGS, E 608, fol. 43, Estebán de Ibarra à Philippe II, 10 janvier 1594, cf. Lefèvre, *CPhII*, IV, p. 225-226 (632).



Fig. 10.2 (planche 28) Médaille de Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré, 1601, recto et verso. © Collection privée, photo Violet Soen.

conflits des factions nobiliaires des Pays-Bas. Il refuse ainsi de quitter Vienne en compagnie d'Aarschot, afin de rester neutre vis-à-vis de l'une ou l'autre faction, ce qui amène le duc à voyager seul jusque Trèves. Quelques mois plus tard, il est clair que les Croÿ sont de nouveau omniprésents et peuvent mener le lancement des négociations avec La Haye. Une lettre d'Ernest assurant souhaiter une véritable paix et traiter sans arrière-pensées avec les États Généraux est portée à La Haye par deux émissaires à la demande du prince de Chimay qui souhaite discuter avec sa compagne Marie de Brimeu dont il vit séparé⁷⁶. Ces émissaires doivent se renseigner auprès de contacts locaux de la bonne volonté de la République de se réconcilier avec le roi d'Espagne et de revenir à la religion catholique. Ils doivent également insister sur le fait que, derrière « l'excuse » de la Pacification de Gand, des actions « nuisibles » sont mises en œuvre dans les Provinces-Unies⁷⁷. Les Croÿ réussissent probablement à cette occasion à obtenir que le nouveau gouverneur général concrétise sa promesse de pourparlers de paix, mais le refus des États Généraux de La Haye est une claque. Non sans concertation, le marquis d'Havré se rend en personne à la Diète d'Empire à Ratisbonne pour faire bouger les autres parties prenantes de la négociation⁷⁸. Il est à cette occasion reconnu comme prince de l'Empire (« *Reichsfürst* »), mais en tant qu'envoyé des Pays-Bas, il doit avant tout veiller à ce que l'empereur fasse pression pour la pacification du conflit avec

76 Voir la contribution sur Marie de Brimeu de S. VAN ZANEN, « 'Je me sens infiment vostre obligée' : l'intime amitié entre le botaniste Charles de l'Ecluse et Marie de Brimeu, princesse de Chimay et duchesse d'Aarschot (c. 1550-1605) », dans ce volume, p. 283-308.

77 AGR, PEA 644/1, sf. (minute), *Copie du mémoire pour l'Avocat Artius sur ce qu'il aura à négocier en Hollande*, mai 1594 ; AGR, ms. 171, fol. 65-65v (copie). À leur arrivée à La Haye le 11 mai 1594, les juristes Otto Hartius et son assistant Jérôme Coomans doutent très vite du succès de leur mission qui échoue lamentablement.

78 DE SCHEPPER, « De markies van Havré », *op. cit.*, p. 33-43.

les Provinces-Unies. Lors d'une longue audience le 27 mai 1594, Havré obtient l'assurance que Rodolphe II appliquera de manière plus efficace la mise au ban de l'Empire des « rebelles »⁷⁹.

Bien que l'empereur insiste sur l'importance d'une solution négociée, suivi sur ce point par Philippe II, cette voie de négociation semble déjà mort-née par le refus de la Haye. Ernest refuse d'en entendre parler, dans un contexte rendu difficile par les conquêtes faites par le fils de Guillaume d'Orange, Maurice de Nassau, par la multiplication des mutineries des soldats du roi d'Espagne, mal payés, et par la dégradation de la situation économique des Pays-Bas espagnols à cause du blocus de l'Escaut⁸⁰. D'après un conseiller espagnol, Aarschot et Havré forcent par la suite le gouverneur général à organiser une réunion pour y discuter quand même des « remèdes » pour les seules provinces réconciliées. Cette *junta*, composée des États provinciaux et des conseils collatéraux, mais également d'évêques et de chevaliers de la Toison d'Or – ce qui n'est donc, techniquement parlant, pas une réunion des États Généraux –, s'ouvre le 5 janvier 1595, mais les vraies discussions n'ont lieu que les 18 et 19 janvier. La *junta* instaurée par médiation nobiliaire et surtout grâce à l'intervention des Croÿ, perpétue l'idée que les réunions de crise peuvent avoir un effet apaisant⁸¹.

Après la mort prématurée d'Ernest dans la nuit du 20 au 21 février 1595, les Croÿ veulent continuer à œuvrer pour les Pays-Bas au sein de l'ensemble territorial des Habsbourg d'Espagne. Quelques jours avant sa mort, Ernest a choisi le comte de Fuentes, un Espagnol, pour lui succéder temporairement dans le gouvernement général, mais Aarschot, Havré et Chimay signifient aussitôt leur opposition à ce transfert de pouvoir. Le Hainaut et l'Artois protestent sous la direction du prince de Chimay, arguant qu'ils se sont réconciliés lors des Paix d'Arras et de Mons de 1579 à la condition que le roi choisisse un gouverneur général qui leur convienne. Aarschot essaye ensuite de se faire nommer superintendant du Conseil d'État, tout en laissant les affaires militaires à Fuentes. Suite au refus de Fuentes, le duc envoie en signe de protestation un gentilhomme au roi⁸². Philippe II n'accède pas à la demande d'Aarschot et choisit alors comme nouveau représentant le frère d'Ernest, Albert d'Autriche, depuis longtemps son confident et favori à la Cour madrilène.

Si les Croÿ ne peuvent prétendre à la fonction de gouverneur général, ils continuent néanmoins à militer pour des pourparlers de paix : même après leur refus manifeste de 1594, Havré tente de persuader Fuentes de traiter avec les

79 AGR, PEA 1399/6, s.f. : *Verbal du besoigné à la Diète Imperiale de Regensbourg de l'an 1594*.

80 DE SCHEPPER, *Kollaterale Raden*, op. cit., p. 1006.

81 L. VAN DER ESSEN, « Un cahier de doléances des principaux conseils des Pays-Bas concernant la situation des 'provinces obéissantes' sous le gouvernement de l'archiduc Ernest (1594-1595) », *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 88 (1924), p. 291-311 ; AGR, ms. 171, fol. 17-26 : *Copie de la copie de l'advertissement touchant le redressement des pais pardeça donné a son Altesse par Mr. le Conseiller d'Assonleville, incontinent d'abord apres l'arrivée d'icelle en ces pais*, janvier 1594.

82 DE SCHEPPER, *Kollaterale Raden*, op. cit., p. 1021 et p. 1013-16.

provinces en rébellion⁸³. Après consultation, le gouverneur consent finalement à ce que le juriste Guillaume Maes se rende à La Haye⁸⁴, où se trouve déjà Jacob van Malderen, autrefois membre de l'entourage d'Havré. Les festivités du mariage de Sabine d'Egmont avec Georges Evrard, comte de Solms, offrent une occasion idéale pour tenter une ouverture. Havré presse Fuentes de lancer les négociations au plus vite, d'autant plus que le roi de France Henri IV vient de déclarer la guerre à Philippe II et menace de faire alliance avec la République pour envahir l'Artois⁸⁵. Lorsque Maes s'entretient à Middelbourg avec Maurice de Nassau, celui-ci lui fait savoir que c'est inutile car « les espagnols partent du principe que les accords conclus avec des hérétiques ne doivent pas être respectés » (« *haereticis non est servanda fides* »), raison pour laquelle son père Guillaume d'Orange avait rejeté les tractations de Cologne. Havré plaide entretemps auprès du roi pour la poursuite des discussions, prétextant que la population forcerait bien ses chefs à conclure la paix⁸⁶.

Le marquis d'Havré reconnaît le caractère problématique des conditions de négociations, mais il continue d'insister sur la nécessité de la paix⁸⁷. Il tente même, sans succès, d'obtenir un sauf-conduit pour pouvoir se rendre en personne à La Haye⁸⁸. Fuentes demande encore une fois l'avis de ses conseillers. Aarschot explique qu'il est difficile de donner son opinion à ce sujet « sans avoir reçu d'ordre du roi en ce sens » : il reste d'avis que les négociations doivent continuer, mais que la paix ne doit en aucun cas porter atteinte à l'autorité du roi ou à l'exclusivité de la religion catholique⁸⁹. En attendant l'arrivée d'Albert dans les Pays-Bas, le roi prend entre-temps en parallèle deux positions contradictoires. D'un côté il fait savoir à Havré et au Conseil d'État qu'ils peuvent reprendre les discussions⁹⁰. De l'autre, il demande dans une lettre secrète à Fuentes de ne poursuivre les négociations que pour la forme afin de calmer les Croÿ⁹¹. C'est le signe que les Croÿ restent incontournables et que leur désir de paix pour l'ensemble des Dix-Sept Provinces, désormais divisées, est respecté, du moins dans l'espace public. Pourtant, Aarschot part en juin en pèlerinage à Lorette et à Rome, et il meurt à Venise le 11 décembre 1595. Probablement Havré est-il libéré de toute inhibition après la mort de son demi-frère aîné, et il dépêche alors un agent à Madrid pour veiller à la préservation de ses droits. À ce moment, il réussit aussi à introduire son fils et héritier Charles-Alexandre comme nouveau « *gentilhombre de la cámara* » auprès d'Albert d'Autriche à Bruxelles.

83 DE SCHEPPER, « De markies van Havré », *op. cit.*, p. 33-43.

84 AGR, PEA 489/2, s.f., cf. AGR PEA 644/1, s.f. : rapport sur les négociations de paix, 19 février 1595.

85 AGR, PEA 489/2, s.f. Havré à Jacques de Malderen, 31 mars 1595.

86 AGS, E 610, fol. 71, Havré à Philippe II, 20 avril 1595, cf. Lefèvre, *CPhII*, IV, p. 301 (874).

87 AGR, PEA 489/2, s.f. et PEA 644/1, s.f. : avis d'Havré, mai 1595.

88 AGR, PEA 489/2, s.f. et PEA 622/1, s.f. : Jacques de Malderen à Havré, 14 juin 1595.

89 AGR, PEA 489/2, s.f. : Aarschot à Fuentes, 13 mai 1595.

90 AGR, PEA 201, fol. 165-169 (original chiffré) : Philippe II à Fuentes et Havré, 9 juin 1595.

91 AGS, E 2223, fol. 25 (minute) : Philippe II à Fuentes, 11 juin 1595, cf. Lefèvre, *CPhII*, IV, p. 308 (901).

Entre Lorraine et Bruxelles

En comparaison des autres nobles réconciliés autour de 1579-1580, qui ont immédiatement reçu des fonctions prestigieuses et des pensions conséquentes, le marquis d'Havré est réhabilité de manière particulièrement tardive. Il lui faut attendre le gouvernement de l'archiduc Albert d'Autriche en 1596, et surtout le début du règne conjoint d'Albert et Isabelle deux ans plus tard, après la cession des Pays-Bas par Philippe II à sa fille et à son gendre. En 1599, Havré accède au rang de chevalier de la Toison d'Or et est aussi nommé chef des Finances, ce qu'il a longtemps espéré. La même année, lorsque les archiducs s'absentent, il devient même temporairement chef et surintendant du Conseil d'État. Il reçoit également des archiducs diverses allocations sous forme d' « *ayudas de costa* » et de « *mercedes* ». Havré ne rechigne pas, en tant qu'aristocrate dénué de formation universitaire, à se comporter en noble de robe et à annoter et parapher lui-même une masse de minutes et de documents administratifs⁹². Ainsi, il devient le bras droit aristocratique d'Albert et Isabelle et il les assiste dans les tâches quotidiennes de chancellerie et sur les questions traitant de guerre ou de paix.

Le marquis reste pourtant déçu car ses sollicitations pour obtenir de plus hauts titres de noblesse n'aboutissent pas. Sa reconnaissance comme prince du Saint-Empire en 1594 lui a fait espérer bien plus : le titre de *Reichsfürst* reste principalement honorifique, car il n'est pas rattaché à une terre impériale même, mais dès lors, Havré ambitionne un titre princier au sein des Pays-Bas. En 1597, il fait encore la demande à Philippe II de promouvoir son marquisat d'Havré au rang de principauté et d'être reconnu comme « *Grande de España* ». Les circonstances semblent être favorables. Au même moment, une quantité de nobles des Pays-Bas sont récompensés par des faveurs similaires : entre autres, la comtesse d'Egmont est gratifiée du titre de princesse de Gavre. Les souverains ne sont pas réticents à ce sujet, du fait de l'héritage suffisant pour fonder « une maison principale » et de l'origine prestigieuse des côtés Lorraine et Bourbon. Le problème est qu'il y aurait alors deux Grands et princes dans une seule et même maison. Finalement, la branche aînée de la maison de Croÿ reçoit les privilèges d'ancienneté, et Havré reste au rang de marquis⁹³.

Havré continue de veiller sur les affaires de la maison de Croÿ dans son entièreté⁹⁴. En 1605, il marie sa fille aînée Dorothee⁹⁵ à Charles de Croÿ, ancien prince de Chimay, devenu quatrième duc d'Aarschot, duc de Croÿ en 1598, veuf depuis peu suite au décès de Marie de Brimeu. Le mariage entre les cousins est célébré somptueusement à Bruxelles, et plusieurs ambassadeurs prennent part

92 Comme le relate Hugo DE SCHEPPER, *Kollaterale raden*, op. cit., p. 408-409.

93 Le dossier se retrouve dans AGR, PEA 1409/12.

94 Le contexte plus général est décrit par M. WREDE, *Ohne Fürcht und Tadel. Für König und Vaterland. Frühneuzeitlicher Hochadel zwischen Familienehre, Ritterideal und Fürstendienst*, Ostfildern, Thorbecke, 2012, p. 120-137.

95 Général GUILLAUME, « Croÿ (Dorothee de) », *Nouvelle Biographie Nationale de Belgique*, IV, Bruxelles, 1878, p. 558.



Fig. 10.3 (planche 29) Monogramme de Charles-Philippe de Croÿ et de Diane de Dommartin à l'extérieur de la chapelle castrale de Fénétrange, après 1584. © Photo Nette Claeys.

au banquet. Il est clair que le jeune Aarschot et son oncle Havré tentent ainsi ce qui s'est déjà produit dans la famille de Croÿ : garder terres et intérêts réunis⁹⁶. Ils espèrent en outre obtenir un héritier, Charles de Croÿ étant toujours sans descendant légitime en raison de sa séparation de fait. Or cette union ne porte pas non plus de fruits, et Charles cède ses titres ducaux à son oncle dans son testament (plusieurs fois modifié), car, comme il le précise, il ne veut pas qu'ils aillent dans une autre maison, et surtout pas chez les enfants de sa sœur Anne

96 SOEN et COOLS, « L'aristocratie transrégionale et les frontières », *op. cit.*

qui a épousé un Arenberg. Il s'oppose ainsi au contrat de mariage de ses parents qui stipule qu'en cas d'absence d'héritier mâle, le titre de duc d'Aarschot serait transmis à la ligne féminine. Anne conteste aussitôt le testament et réclame les titres ducaux d'Aarschot et de Croÿ ; néanmoins, la seigneurie de Croÿ même se trouve en vente à la liquidation de la succession⁹⁷.

En voulant la continuité du nom et du titre ducal de Croÿ, et avec ses héritiers, Havré lance aussi une procédure féodale de retrait lignager dans le cadre de la vente du fief de Croÿ en 1612-1613, qui donne droit de préemption aux membres de la famille. La question de savoir si un « étranger » (né en Hainaut) peut réclamer ce privilège en France est même débattue au Parlement de Paris. Havré meurt le 23 novembre 1613 à Fontenoy, avant de connaître la décision juridique annonçant que le titre de duc d'Aarschot ne lui reviendrait pas⁹⁸. Son cœur est enterré dans l'église dominicaine de Louvain, mais son corps (comme plus tard celui de Diane) repose dans la chapelle castrale de Fénétrange, rétablie dans sa splendeur par son épouse et lui : ses restes sont donc répartis entre des territoires différents au-delà des frontières politiques.

Selon l'ancienne tradition de dresser les institutions judiciaires de France et des Pays-Bas les unes contre les autres, le Parlement de Paris se prononce seulement le 25 février 1616 en faveur du nouveau marquis d'Havré, lequel réclame dès lors le titre de duc de Croÿ. Les Arenberg continueront tout simplement à utiliser le titre de duc de Croÿ, et l'affaire ne se règlera pas jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, sans pour autant empêcher les relations quotidiennes et cordiales entre les familles et leurs branches. A l'instar de son père, le nouveau marquis puis duc d'Havré joue un rôle entre la Lorraine et l'Espagne : une conférence sur les « terres de surséance » est une nouvelle fois organisée en 1614 à Fontenoy-le-Château et mène à un nouveau traité de partage, qui, dans les faits, ne sera pas non plus reconnu. Après la mort de Charles-Alexandre d'Havré en 1624, le titre de duc de Croÿ va, selon l'usage en ligne masculine, à son frère Ernest, tandis que sa fille épouse successivement deux frères de la branche Croÿ-Solre pour éviter de diviser davantage l'héritage.

Conclusions

En raison de l'agrégation de seigneuries par-delà les frontières, les membres de la noblesse sont très souvent impliqués sur différents fronts dans les guerres civiles et les guerres de religion, à l'instar du marquis d'Havré qui détient des terres en Hainaut, en Brabant et en Lorraine. Il passe sa vie entre Bruxelles, Paris et Nancy, sièges de différentes cours européennes, entre ses domaines d'Havré, Fénétrange et Fontenoy, et entre Madrid, Londres et Ratisbonne pour

97 M. MARINI, « Female Authority in the Pietas Nobilita : Habsburg Allegiance during the Dutch Revolt », *Dutch Crossing*, 34 (2010), p. 5-24.

98 A. BENOÎT, « Note sur le véritable endroit où mourut Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'archéologie lorraine*, 5 (1893), p. 21-25.

ses missions diplomatiques, en traitant les questions de guerre et de paix non pas comme de la gouvernance interne de la monarchie hispanique, mais en interaction avec les événements des pays voisins.

Comme fils posthume du premier duc d'Aarschot et comme gentilhomme hennuyer, le marquis se trouve à la croisée des gouvernements de Bruxelles et Madrid. Il est ainsi celui qui part en mission en 1575 dans l'espoir d'obtenir davantage de concessions du roi Philippe II, mais il ne peut finalement qu'annoncer la venue d'un nouveau gouverneur de « sang royal ». Pendant le conflit entre Philippe II et les États Généraux, qui contestent l'autorité des gouverneurs des Habsbourg dès 1576-1577, il décide de joindre ces derniers, devenant un diplomate important auprès d'Elisabeth I^{ère} et de ses pairs des provinces francophones des Pays-Bas. Ses idées politiques sur la pacification aux Pays-Bas restent les mêmes jusqu'à la fin de sa vie : il veut faire accorder aux Pays-Bas une place prestigieuse dans l'empire des Habsbourg d'Espagne, et un rôle prééminent pour la noblesse dans l'armée et le gouvernement au sein d'une monarchie tempérée. Bien qu'il défende toujours les intérêts du catholicisme, il est enclin à faire des concessions aux « rebelles » jusqu'en 1579 ; et jusqu'au moins 1594, il est convaincu que des négociations de paix avec les Provinces-Unies peuvent mettre fin à ce conflit.

De par les connexions familiales de sa mère et de son épouse en Lorraine et celles de son père à l'intérieur du Saint-Empire, le marquis d'Havré considère les guerres de religion au niveau européen. Quand la position du gouverneur général don Juan devient insoutenable, Havré et Aarschot envoient leurs hommes à Matthias d'Autriche à la Cour de Vienne pour en faire le nouveau gouverneur des Pays-Bas. Lorsqu'Havré a des problèmes avec le roi ou les États Généraux, il s'enfuit vers des enclaves impériales. Il prend bien souvent ses affaires familiales en Lorraine comme excuse, comme l'a fait Guillaume d'Orange en 1567 en quittant les Pays-Bas pour Dillenburg. Comme d'autres nobles, il utilise ainsi les frontières comme une ressource politique en temps de crise.

Finalement, il aide à étendre et diversifier l'ancrage territorial de sa « famille de frontière », tout en veillant au maintien de la maison de Croÿ. Au début de sa carrière politique, Havré se réfère toujours à son demi-frère, de vingt-trois ans son aîné, qui ressemble parfois davantage à un père de substitution. Après la mort de celui-ci en 1595, le marquis peut s'émanciper et mener une politique qui est principalement tournée vers ses propres héritiers. Il ne reçoit finalement que les titres de marquis et de *Reichsfürst*, et non celui de duc ou de « grand ». Après avoir marié sa fille à son cousin, devenu quatrième duc d'Aarschot, il hérite une partie des titres à la mort de ce dernier, parce que ni l'un ni l'autre ne veulent les voir transférés à la famille d'Arenberg. Havré et surtout son fils utilisent une vieille stratégie en préemptant les juridictions des Pays-Bas grâce à l'intervention du Parlement de Paris et remportent alors le titre contesté de duc de Croÿ dans leur lignée. Ainsi, Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré, fournit l'exemple d'une trajectoire transrégionale, au cours de laquelle il croise habilement les nombreuses frontières de la mosaïque qu'est l'Europe des Temps Modernes afin de négocier la « paix ».



Planche 27 (fig. 10.1) Anonyme, Portrait (présumé) de Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré, XVII^e siècle.



Planche 28 (fig. 10.2) Médaille de Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré, 1601.



Planche 29 (fig. 10.3) Monogramme de Charles-Philippe de Croÿ et de Diane de Dommartin à l'extérieur de la chapelle castrale de Fénétrange, après 1584.